



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE

INTERNATIONAL

LA RUSSIE, QUI L'EÛT DIT?

P5 À 7



LINGUA
LANGUES, DIALECTES
ET POLITIQUE (LINGUISTIQUE)
P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
DETTI È FATTI P8

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17
L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA P20
RÉTRO P21
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R E À F I A N C E À V O I

VARIANT ROUTINE: CHANGEZ DE MASQUE



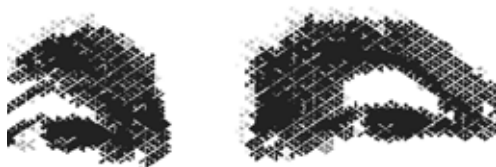
KAMPÀ

À LA UNE

INTERNATIONAL

LA RUSSIE, QUI L'ÊT DIT?

P5 À 7



OPINIONS

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicappresse-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Caru tunnellu

Hè stata annunziata simani è simani à l'avanzu, com'è s'è omu si duvia apruntà à a fini di u mondu. A cità di Bastia è i municipalità di u rughjonu, a Cullittività di Corsica è a prifittura di u Cismonti si sò impatruniti di u sughjettu è ani missu in ballu mezi impurtanti pà parà i so cunsiquenzi. Si parla, s'è un l'eti ancu capita, di a sarratura di u tunnellu di Bastia, dicisa da u 18 di farraghju fin'è l'11 di marzu pà travaghji chì t'ani com'è scopu di caccià tuttu u tigliu di a struttura è dunqua di rinfurzà a securità di l'usadori. Custruitu una quarantina d'anni fà, u tunnellu vedi passà ogni ghjornu 33000 veiculi, vali à di a mità di u trafficu. Un puntu strategicu pà a circulations in Bastia è aldilà, chì hà fattu nascia una mansa d'inchietudini inde l'abitanti, i cumircianti, i trasportadori è qualsiasi altri prufizionali. Par avà, vistu ch'elli sò i vacanzi sculari, l'affari si passariani abbastanza bè. Soprattuttu chì ci sò parechji suluzioni pà fà sminuiscia i cunsiquenzi di a sarratura di u tunnellu, passendu pà d'altri stradi. Prima, i bus di a reta ViaBastia sò tutti gratusi durante i travaghji è i so passaghji più numarosi par andà è vena da i cumuni à meziornu di Bastia è da Capicorsu. Dopu, i Camini di Farru di a Corsica ani dicisu di fà viaghjà di più treni trà Bastia è Casamozza, cù un trenu tutti i mez'ori, vali à di 3600 piazzu in più à ghjornu. Trè parkings sò stati criati in Borgu, Tragone è Furiani da fà chì l'aghjenti pudissini lascià a so vittura prima di pighjà u trenu. Ci sò dinò veiculi ditti «navettes» gratusi tutti i quartu d'ora, partendu da l'Arinella par andà in centru cità, passendu pà Capochja è i gari Bassanese è Lupinu. Altri alternativu sò stati missi in anda, com'è i bissicletti cù un'assistenza elettrica, in affittu pà 90 ghjorni, cù un prezzu di 30 auri u mesi. Si pò ancu pighjà una trottinette o semplicamenti, grazia à un'appiecazioni pà i telefonini Android è iOS, fà un traghjettu in vittura à parechji, è micca solu solu, pà riducia u numaru di veiculi in cità. U fattu ch'ellu sighi chjosu pà trè simani u tunnellu parmitterà di fà cambià i mintalità di tutt'ognunu in tarmuni di mubilità urbana? Hè un bellu sognu chì, s'ellu pudia duvintà riali, daria un bellu asempiu citadinu è di virtù in tarmuni ambientali. Cusì bellu sognu... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sarténais?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

La Corse, providence de ceux qui n'ont pas grand-chose à dire mais sont incapables de résister à la tentation de donner leur avis sur tout, fût-ce au risque d'étaler complaisamment à la vue de tous ignorance claironnante ou absence cruelle d'inspiration ? On va sérieusement finir par le croire. Il n'est qu'à voir le déluge de tweets dont elle a fait l'objet, embringuée de force dans des échanges surréalistico-foutraques à propos du sujet venu fort opportunément offrir une reconversion inespérée aux plombiers-épidémiologistes, cafetiers-virologues, femmes au foyer-statisticiennes et épicières-pharmacologues d'hier, sans même parler des humoristes discount de toujours. L'apparente décrue de l'épidémie de Covid-19 menaçait en effet de priver tous ces beaux esprits d'une occasion d'asséner avis irréfutables ou blagues irrésistibles quoique souvent dénichés en kit sur Facebook ou sur quelque site pour « éveillés », ainsi bien sûr que dans une pile d'Almanachs Vermot mangés aux mites. Fort heureusement, loué soit Vladimir Poutine, la crise entre la Russie et l'Ukraine est venue sauver tous ces experts du marasme, leur offrant un second souffle et l'occasion de briller à nouveau de mille feux. A priori, la Corse est très éloignée de l'Europe de l'Est et il faudrait se garder de confondre Kharkov et Carchetu. Pourtant, « ils » l'ont fait. Ceux qui hier encore dissertaient, dans une prose souvent chancelante, sur la protéine spike, l'immunité naturelle, l'ADN messenger et l'IHU se sont reconvertis dans l'analyse géopolitique pour les nuls, afin d'expliquer, en français mais aussi en italien, à l'occasion, les tenants et aboutissants de cette crise à tous ceux qui voulaient bénéficier de leurs lumières comme à ceux, infiniment plus nombreux encore, qui n'en demandaient pas tant. En réalité, c'est tout simple, mais comme l'œuf de Colomb, encore faut-il en avoir l'idée. En gros, « y'a qu'à penser que la Russie, c'est la France et que l'Ukraine, c'est la Corse qui voudrait l'autonomie -ou l'indépendance, mais c'est pareil, hein ! Ben voilà, quoi ! ». Voilà, en effet : quand le sage, inquiet, désigne l'Ukraine, l'imbécile, béant, regarde la Corse. ■ EM



HUMEUR

Tout va bien, la Tour Eiffel est illuminée

A l'heure où les premiers missiles tombent sur l'Ukraine, la réaction diplomatique des opposants au nouveau tsar apparaît pour ce qu'elle est : une série de vaines gesticulations, sans mesure de rétorsion réelle ni prise en compte de la volonté de Poutine de passer en force « quoi qu'il en coûte ». La Tour Eiffel et la porte de Brandebourg illuminées d'or et d'azur peuvent éventuellement représenter un symbole -pour ceux qui ne ricanent pas devant l'inanité de la chose- mais comme obstacle anti-chars, on a déjà trouvé mieux. Les sanctions financières contre les oligarques proches du Kremlin ne stoppent pas les obus. La France, toute auréolée du prestige de la présidence tournante de l'UE, a admirablement maîtrisé son courage en négligeant soigneusement d'envoyer ne serait-ce que la plus minime des forces de dissuasion. Tout se passe comme si personne n'avait pris la menace réellement au sérieux, se contentant de défilé pour recevoir sa fessée diplomatique des mains de l'autocrate en place à Moscou avant de retourner parader devant les électeurs, en oubliant que Poutine n'a pas ce problème : les images et dépêches sur la manière dont la Russie fonctionne sont éloquentes à cet égard. Quoi qu'il puisse se passer dans le jours qui viennent, quelque évolution que le conflit puisse connaître, il faut se rendre à l'évidence : la guerre fait rage en Europe, malgré des décennies d'autosatisfaction. Les renoncements, annonces prématurées et campagnes de glorification des dernières semaines ne sont plus désormais que les témoins et les débris d'actions de « comm'pol » dont on mesure à quel point elles étaient dérisoires et humiliantes pour ceux qui les ont menées. Sans doute qu'une élection vaut bien la vie de quelques Ukrainiens ■ Eric PATRIS

TENSIONS INTERNATIONALES

LA RUSSIE? QUI L'EÛT DIT?

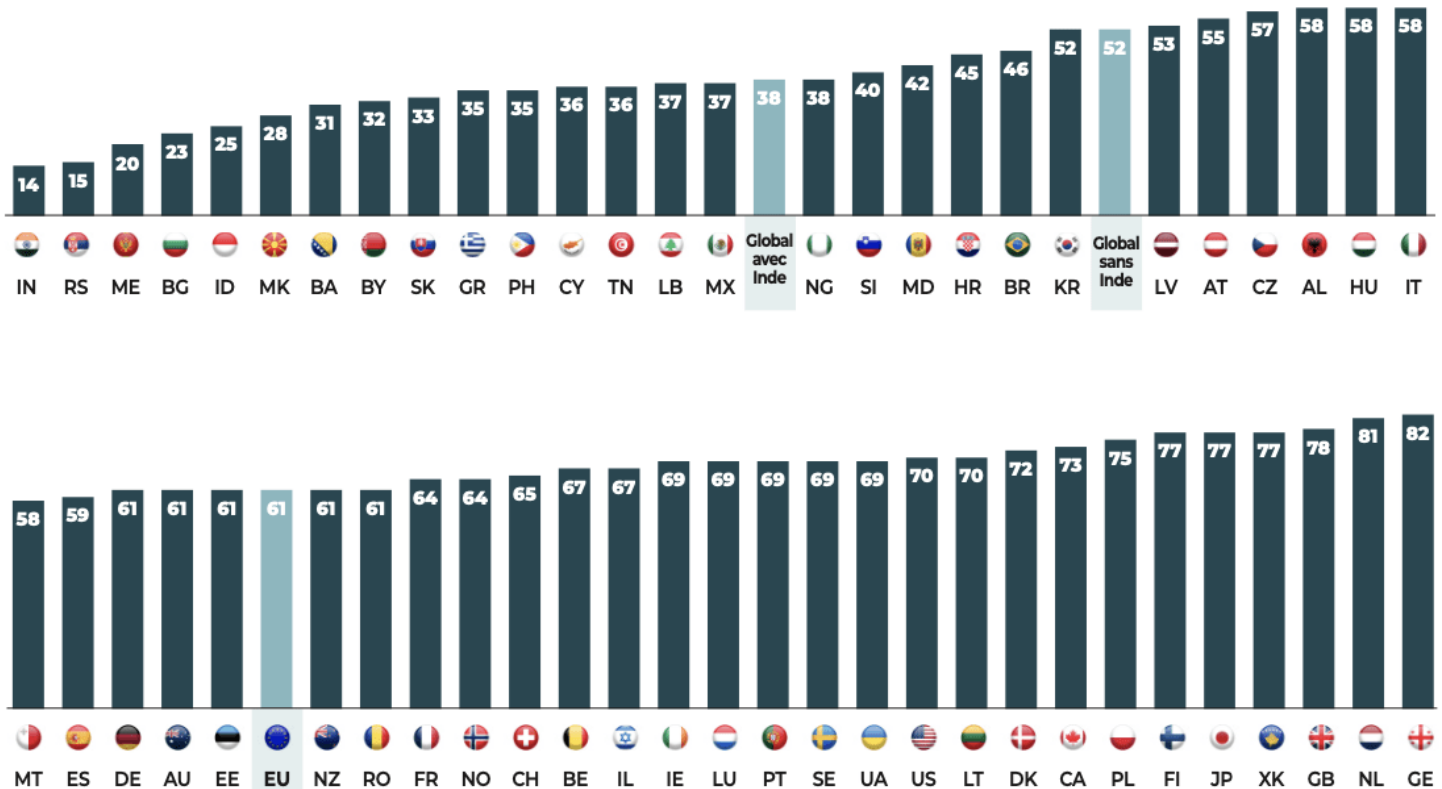


Le 24 février 2022, la Russie lançait une attaque de grande envergure sur l'Ukraine. Deux jours auparavant, sur France 2, Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères, qualifiait la crise entre la Russie et l'Ukraine de situation « très grave » et « extrêmement préoccupante », ajoutant « je ne suis pas sûr que tout le monde en soit conscient ». De fait, selon les résultats d'une enquête menée à l'échelle de la planète lors de l'été 2021, les citoyens de l'Union européenne jugeaient peu probable l'éventualité d'une guerre prochaine. Et dans la majorité des pays enquêtés à travers le monde, la Russie, sans être sous-estimée, inspirait moins de défiance ou de craintes que la Chine.

Question : « Pour [la Russie], dites si son attitude sur la scène internationale vous inquiète, vous rassure, ou ni l'un ni l'autre »

Réponse : « vous inquiète »

Base : ensemble de l'échantillon



Copyright : Fondation pour l'innovation politique – janvier 2022

Les projecteurs sont désormais braqués sur la Russie et l'Ukraine, et des craintes se font jour sur les possibles conséquences d'un conflit à l'échelle de la planète. Une guerre mondiale en gestation ? C'est une éventualité que certains redoutaient déjà il y a près de huit mois, lorsque l'Ipsos a mené une enquête d'une ampleur inédite dans 55 pays*, auprès de plus de 47 400 personnes, pour le compte de sept think tanks partenaires, dont la Fondation pour l'innovation politique [Fondapol]. Près de 33 ans après la chute du mur de Berlin, il s'agissait de faire un état des lieux mais aussi de dégager des perspectives : où en sont les libertés et la démocratie au XXI^e siècle ? À quels défis voire menaces sont-elles les plus exposées et comment les défendre ? Les résultats collectés ont donné lieu à la publication, en janvier 2022, d'une étude, *Libertés, l'épreuve du siècle***.

Lorsque les interviews ont été réalisées, la possibilité « *qu'une nouvelle guerre mondiale éclate dans les prochaines années* » était considérée comme « *probable* » par 50 % de l'ensemble des personnes interrogées, dont 52 % de femmes, 59 % des 18-34 ans et 57 % des cadres dirigeants d'entreprise. Cela dit, on notait des différences d'opinion sensibles selon la nationalité des répondants. Ainsi, les populations qui croyaient le plus à la probabilité d'un nouveau conflit planétaire étaient les Indonésiens [66 %], les Mexicains [60 %], les Américains [59 %], les Libanais [58 %], les Australiens [57 %], les Ukrainiens [55 %], les Chypriotes et les Croates [54 %]. Un pessimisme que ne partageaient pas la majorité des habitants de l'Union européenne où seulement 38 % des personnes interrogées jugeaient probable une nouvelle guerre mondiale dans les prochaines années. Certains pays « *pourtant exposés par leur proximité géographique avec une puissance dont l'histoire a montré combien elle pouvait être belliqueuse* » affichaient même un taux d'inquiétude plus bas encore, comme

par exemple l'Estonie [24 %] et la Finlande [24 %], l'Allemagne [25 %] et les Pays-Bas [28 %]. Également moins préoccupés que la moyenne des citoyens de l'UE, les Italiens [34 %], tandis que les Français étaient 44 % à estimer qu'un prochain conflit mondial était probable. En revanche, la crainte d'une guerre mondiale concernait près de la moitié des Grecs [49 %] et des Hongrois [49 %] mais aussi une majorité des Roumains [53 %], et des Slovènes [53 %]]. Les participants à l'enquête ont par ailleurs été invités à sérier les sujets qui leur inspiraient le plus d'inquiétude : changement climatique, islamisme, délinquance, terrorisme, immigration, guerre, extrémisme politique, perte de pouvoir d'achat, crise économique, inégalités sociales, chômage, dette et déficit public, financement des protections sociales. Au sommet des préoccupations en France, figurait la délinquance [92 %], puis le financement de la protection sociale [90 %], le terrorisme [89 %], la crise économique [88 %] et la perte du pouvoir d'achat, ex-æquo avec le changement climatique [86 %], la guerre étant littéralement le cadet des soucis des Français, à 66 %, soit un point de moins que les Allemands avant tout inquiets en matière d'inégalités sociales et d'extrémisme politique [84 % pour ces deux thèmes] et 3 points de moins que les Italiens qui mentionnaient avant tout le chômage et la crise économique [94 %]. Rien de comparable cela dit avec la Finlande où la crainte de la guerre ne faisait guère recette [43 %], très loin derrière le chômage à 82 %, principal motif de préoccupation exprimé dans ce pays où les niveaux d'inquiétude, quels que soient les thèmes, étaient parmi les plus bas de l'Union européenne. Une Union européenne où, dans l'ensemble, perte de pouvoir d'achat [88 %], délinquance [88 %] et inégalités sociales [87 %] se classaient au top 3 des motifs d'inquiétude. Le changement climatique, dans tout ça ? Il préoccupait 84 % de la population européenne, mais à des degrés divers : Italiens [91 %], Grecs [90 %], Espagnols [87 %]

Les jeunes générations craignent moins les puissances autoritaires (en %)

Question : « Pour [la Chine ; la Russie ; la Turquie], dites si son attitude sur la scène internationale vous inquiète, vous rassure, ou ni l'un ni l'autre »

Base : ensemble de l'échantillon



Copyright : Fondation pour l'innovation politique - janvier 2022

ou encore Français [86 %] exprimant davantage d'inquiétude à ce propos que les Allemands [77 %] ou les Finlandais. Hors UE, la Suisse et la Grande-Bretagne classaient la perspective d'une guerre au dernier rang de leurs préoccupations avec respectivement 58 % et 54 %, l'une plaçant avant tout la question des inégalités sociales [84 %], l'autre la perte du pouvoir d'achat [81 %].

Dans ce classement des motifs d'inquiétude, sur les 55 pays enquêtés, les plus fortes craintes vis-à-vis d'une guerre émanaient de la Géorgie [99 %] immédiatement suivie par l'Ukraine [94 %] où toutefois on redoutait tout autant le changement climatique, et plus encore la délinquance, la perte de pouvoir d'achat ou la perspective de ne pouvoir financer des protections sociales [95 %]. Venaient ensuite le Nigeria [93 %], les Philippines [92 %] et l'Indonésie [90 %].

Le relatif scepticisme des Européens quant à la probabilité d'une guerre dans les années à venir se retrouvait, plus largement, chez les Occidentaux et, dans les pays membres de l'Otan, moins de la moitié des personnes interrogées [46 %] estimaient probable qu'une nouvelle guerre mondiale soit proche. Du moins si l'on incluait dans le calcul de cette moyenne l'opinion américaine où cette conviction atteignait 59 %. En revanche, ce taux tombait à 38 % hors États-Unis.

Mais quelles étaient alors les puissances « autoritaires » jugées potentiellement dangereuses ? Les résultats de l'enquête montrent que 60 % des personnes interrogées estimaient l'attitude de la Chine sur la scène internationale « inquiétante », que 52 % éprouvent ce même sentiment à l'égard de la Russie et 37 % à l'égard de la Turquie. Pour 22 % des répondants, l'attitude de la Chine n'était « ni inquiétante, ni rassurante » et 18 % la considéraient « rassurante ». En Inde, dont les résultats n'ont pas été compris dans le calcul de la moyenne globale des pays en raison de son poids démographique, la préoccupation que suscitait l'attitude de la Chine était partagée par 43 % des Indiens. Lors d'une précédente enquête, réalisée en 2018 dans 42 pays, l'inquiétude vis-à-vis de la Chine recueillait 49 %, trois ans plus tard, dans ces mêmes pays, 65 % des personnes interrogées jugeaient la Chine préoccupante. Cette inquiétude concernait au plus haut point les populations canadienne [78 %], américaine [72 %] et brésilienne [55 %]. Pour autant, si la majorité des Canadiens [56 %] et des Américains [54 %] se disaient opposés à l'approfondissement de relations avec la Chine, 73 % des Brésiliens et 80 % des Mexicains y étaient favorables. Dans la région Asie-Pacifique, malgré une forte inquiétude chez les Philippins [65 %] et les Indonésiens [52 %], ceux-ci se prononçaient en majorité [59 % et 65 %] pour des relations approfondies avec la Chine. Plus préoccupés encore par celle-ci, les Néo-Zélandais [71 %], les Australiens [77 %], les Sud-Coréens [81 %] et le Japon [88 %], pays majoritairement

hostiles à des relations plus poussées. Quant à l'UE, l'inquiétude suscitée par l'attitude de la Chine y concernait 60 % des personnes interrogées, soit 20 points de plus qu'en 2018, les Grecs étant parmi les moins inquiets [39 %], même si ce sentiment a augmenté de 10 points en trois ans, alors que les Français se disaient inquiets à 67 % [tout comme les Danois], soit 2 points de plus que les Italiens et 4 points de plus que les Allemands. La perception était plus contrastée en Europe de l'Est : les Bulgares affichaient 28 % d'inquiétude contre 53 % en Pologne.

Quant à la Russie, seule une petite minorité [4 %] de l'ensemble des personnes interrogées la percevait comme la puissance la plus influente. En revanche, une majorité s'accordait à lui reconnaître une capacité de nuisance : 52 % redoutaient son attitude sur la scène internationale. Une crainte fortement exprimée par les Ukrainiens [69 %] mais dans des proportions toutefois moindre qu'en Géorgie [82 %], au Pays-Bas [81 %] ou même en Grande-Bretagne [78 %] et en Finlande [77 %]. « *L'ingérence russe dans les affaires nationales est l'un des facteurs d'explication : les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont été victimes de cyberattaques lancées par Moscou, en particulier lors des campagnes électorales, et qu'ils ont officiellement dénoncées* » notent les auteurs de l'étude. Toutefois, loin d'avoir augmenté entre 2018 et 2021, le niveau d'inquiétude vis-à-vis de la Russie, tout en restant à un niveau élevé, a même sensiblement reculé dans des pays particulièrement sensibles à la pression russe : 61 % en Estonie soit un recul de 19 points, 53 % en Lettonie soit 13 points de moins, et 70 % en Lituanie, en baisse de 4 points. Si 61 % des habitants de l'Union européenne se disaient inquiets de l'attitude de la Russie, la Grèce qui a signé avec elle en 2015 un accord dans le cadre du Turkish Stream, pipeline traversant la Grèce et la Turquie pour relier la Russie à l'Europe, se distinguait par un taux très inférieur à cette moyenne : 35 %. Enfin, c'est dans les pays de l'Otan, que l'opinion manifestait le plus d'inquiétude [66 %] quant à la Russie et les répondants qui voyaient comme « une bonne chose » que leur pays soit membre de l'Otan étaient beaucoup plus nombreux à exprimer cette défiance [73 %] que ceux pour qui cette appartenance était considérée comme « une mauvaise chose » [54 %]. ■ PMP

*Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Corée du Sud, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kosovo, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Moldavie, Monténégro, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Ukraine.

**L'étude complète est à consulter ici :

www.fondapol.org/etude/libertes-lepreuve-du-siecle/

AIR CORSICA

Renouvellement de la ligne d'uniformes

Les uniformes des personnels navigants (hôtesse de l'air, stewards, pilotes de ligne) et commerciaux (agents d'escale) de la compagnie aérienne régionale Air Corsica ont été créés par la maison Guy Laroche en 1999. Depuis lors, ils sont régulièrement adaptés et repensés. La nouvelle ligne a été conçue, tant dans le choix des coupes que des matières, afin de concilier élégance et aisance. «*Les équipages et personnels d'escale sont les ambassadeurs les plus visibles de notre compagnie et à ce titre, l'actualisation de leurs tenues fait partie de la stratégie marketing de l'entreprise. Ces uniformes répondent également à nos préoccupations visant à donner toujours plus de style et de confort dans le travail des salariés qui sont en contact avec la clientèle*» souligne Marie-Hélène

Casanova-Servas, présidente du Conseil de surveillance d'Air Corsica. Pour accessoriser les uniformes féminins, il a été fait appel à OIA Creazione, marque créée par la styliste-designer Julie Cesari et l'artiste peintre Marcel Lepidi, retenus pour la conception d'un nouveau foulard, décliné également en version twilly, où figurent des végétaux représentatifs de la flore insulaire tels que fougère et fleurs de ciste. Une réalisation menée après avoir pris en compte les attentes des personnels de la compagnie, «*fortement impliqués sur ce sujet qui touche de près à l'identité même de la marque Air Corsica*» ■ AN



Photo Rita Scaglia

CHAPELLES À FRESQUES

Programme de restauration bouclé

Le 18 février 2022, Antonia Luciani, conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Éducation et de la formation a réceptionné les travaux de réfection et de réhabilitation de la chapelle San Tumasgiu di Pastureccia, à Castellu di Rustinu, qui clôturent le programme spécifique de sauvegarde et de restauration des chapelles à fresques lancé par la Collectivité de Corse et cofinancé par l'Etat dans le cadre du Programme exceptionnel d'investissement.

Classée monument historique en 1927, San Tumasgiu di Pastureccia abrite un des plus remarquables décors à fresques de Corse, daté de la fin du ^{xv}^e siècle, avec notamment un monumental Christ en majesté entouré d'anges et du Tétramorphe, l'Annonciation et Saint Michel, des scènes de la Passion, des figures de Saints ainsi qu'une scène de l'Enfer, unique dans l'ensemble du corpus des fresques de l'île. Après une première phase de restauration des couvertures, les travaux ont porté sur la restauration de l'ensemble des décors à fresques; celle des façades et des sols intérieurs et extérieurs à des fins de conservation optimale de l'édifice et des œuvres peintes et sur la réalisation d'aménagements permettant la visite dans les meilleures conditions de présentation et de sécurité. Le coût total de l'opération s'élève à 271 447 euros, dont 86 900 euros financés par la Collectivité de Corse. ■ AN



RECYCLERIES

Le Syvadec modifie les modalités d'accès

À compter du 1^{er} mars 2022, les conditions d'accès aux recycleries gérées par le Syvadec sont modifiées pour les professionnels. L'accès à certaines recycleries – Ajaccio Stiletto, Corte, Bonifacio, Figari et Porto-Vecchio – leur sera refusé, dès lors qu'il existe des déchetteries privées à proximité pour les accueillir. Dans les recycleries qui continueront à accueillir des professionnels, ceux-ci devront s'acquitter d'un tarif d'accès réévalué afin de couvrir le coût réel de traitement de leurs déchets. Une mesure qui vise à ne pas pénaliser les particuliers en faisant porter sur leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères le coût d'un service rendu aux professionnels, qui facturent cette prestation à leurs clients. Les restrictions portent cela dit sur certains types de déchets: végétaux, bois, tout-venant, gravats... Les apports de meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux et cartons seront gratuits et illimités pour les professionnels, dans toutes les recycleries. Hormis pour les particuliers se présentant avec un véhicule de tourisme, un 4x4 ou une petite remorque de moins de 2,5 mètres, l'accès aux recycleries est conditionné à la présentation d'un badge que les détenteurs de pick-ups, véhicules utilitaires ou grandes remorques devront commander sur syvadec.fr. De plus, s'agissant des particuliers nécessitant un badge d'accès, si les apports de meubles, déchets d'équipements électriques et électroniques, métaux et cartons restent gratuits et illimités dans toutes les recycleries du Syvadec, pour les déchets tels que végétaux, bois, tout-venant ou gravats, ils bénéficieront de 10 crédits offerts par an. Au-delà, l'usage sera considéré comme professionnel et nécessitera soit l'achat de crédits pour accéder aux recycleries continuant à accepter les professionnels, facturés aux mêmes tarifs pour ces derniers, soit de se tourner vers une déchetterie privée. ■ AN



CREATION SOCIETE

N° 01

IN IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Capinera
Lieu-dit U Cummu
20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTELICACCIA du 8/2/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL
Dénomination sociale : **IN IMMOBILIER**
Siège social : Résidence Capinera, Lieu-dit U Cummu, 20129 Bastelicaccia
Objet social : La fourniture de prestations de type hôtelières, comprenant l'accueil personnalisé de la clientèle, l'hébergement, le service de petit-déjeuner, le service de lingerie, et les prestations de ménage.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : Mme Nadia SALVATORI-KHATTABI, demeurant Résidence Capinera, Lieu-dit U Cummu, appartement n°2, 20129 Bastelicaccia
Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

VICEM

Société Civile
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Fossi
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 11/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : **VICEM**
Siège : Lieu-dit Fossi, 20137 Porto-Vecchio
Objet : Détention de titres et de participations dans d'autres sociétés.
Durée : 99 ans
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur AGOSTINI Anthony demeurant Lieu-dit Fossi - 20137 Porto-Vecchio
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 03



**SAS ALAIN SPADONI
& ASSOCIES,**
Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)
3, Avenue Eugène Macchini
Immeuble "Le Regent".

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 14 février 2022, enregistré SPFE d'Ajaccio le 15/02/2022 Référence 2022 N 00092, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers et ceux pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale : **SCI MASGIONE**
Siège social : AJACCIO [20000], Chez M Dominique VASSALLO, Résidence les Jardins de Carmino, Immeuble le Byzance, Entrée B
Durée : 99 années
Capital social : 1200 euros
Gérant : Madame Laetitia Jeanne Josée VASSALLO, demeurant à Ajaccio [20000], Résidence les Jardins de Carmino, Immeuble le Byzance, Entrée B
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Me Charles SANTUCCI,
Le notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 17/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : **LMP DELMAS**
Siège social : 29, Allée des Lavezzi, Baie de Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio
Objet social :
- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : M Pierre, Christophe, Jean DELMAS demeurant 29, Allée des Lavezzi, Baie de Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

O PIZZA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Lieu-dit Tenutella
20113 Olmeto - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à OLMETO du 1er février 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **O PIZZA**
Siège : Lieu-dit Tenutella, 20113 Olmeto
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros

Objet : Activité de pizzeria, de snacking, et de boissons à consommer sur place ou à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de d'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Eddy LEFRAY, demeurant Lieu-dit U Cintrou - 20140 Serra Di Ferro, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/01/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

LANFRANCHI CAPITAL

Siège social : I Vespi - Cz Nautic Express - 20110 Propriano
Capital : 322.290 €
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés de quelque nature que ce soit,

Et plus généralement, L'administration, la gestion de ces participations ;

L'activité d'animation de groupe de sociétés : la détermination de la politique du groupe, sa mise en œuvre et le contrôle de sa bonne application par les filiales ; La prestation de services et concours de toute nature en faveur des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation.

Président : M. LANFRANCHI Alexandre 17, rue des Moulins, 20113 Olmeto
Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/01/2022, il a été constitué une SELARL dénommée : **ACVM VET** Siège social : Route de la Plaine - Ancienne Ecole - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO Capital : 2.000,00
Objet : Exercice de la profession de vétérinaire
Gérance : Mme Claire VIGNERON, 116, rue Pelleport - 75020 PARIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08



SCP MAMELLI Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 10 février 2022, enregistré au service de l'enregistrement de BASTIA le 18 février 2022, dossier 2022 00007137, référence 2022N000113, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **POLIM**
Siège social : Bastia [20200], 52, Boulevard Graziani

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 1000,00 euros
Gérants : Monsieur Jean-Baptiste LIMONGI demeurant à Bastia [20200], 52, Boulevard Graziani.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP du 21/01/2022, il a été constitué une SARL dénommée : **ETTORI**
Siège social : Parc Berthault - Immeuble les Dragonniers - Bât A - 20000 Ajaccio
Capital : 1000 Euros

Objet : La location meublée de logements d'habitation ; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, l'exploitation de tous biens et droits immobiliers, de résidence de tourisme et résidences hôtelières sans vente de boissons alcoolisées ;

La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Gérant : Monsieur ETTORI Alexandre né le 11 juin 1992 à Ajaccio, demeurant Parc Berthault - Immeuble les Dragonniers - 20000 Ajaccio.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AVIGNON du 17/02/2022, il a été constitué une SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE : Dénomination : **LE CYRNOS**. Siège : Route de Zonza - 20170 SAN GAVINO DI CARBINI. Durée : 99 ans. Capital : 10.000 euros. Objet : Bar, débit de boissons, restauration traditionnelle sur place et à emporter. Gérant : Don Jacques MARCHINI - Route de Zonza - 20170 SAN GAVINO DI CARBINI. La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 8 février 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiées désignée **"FRANCESCHI TAF (Travaux Agricoles & Forestiers)"**, Société régie notamment par les articles L.227-1 à L.227-20 du Code de commerce.

Objet : La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger la réalisation des activités agricoles suivantes exécutées pour le compte de tiers : préparation, entretien et traitement des terres, opérations de récolte, semis et plantations, taille, débroussaillage et nettoyage des végétaux, la mise à disposition de machines agricoles avec conducteur et personnel et plus généralement tous travaux en relation avec l'agriculture. **Siège social :** Vignarella - 20167 Alata. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire : 1.000€

Capital social : 1.000€, divisé en 100 parts sociales de 10€ chacune.

Président : Monsieur Paul Maurice FRANCESCHI, né le 22 septembre 1963 à Alata (2A) [France], de nationalité française, domicilié Vignarella, 20167 Alata.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires des actions et de droit de préemption au profit des actionnaires, sauf entre actionnaires. Cet agrément est donné par la collectivité des actionnaires se prononçant à la majorité des deux tiers, le cédant ne prenant pas part au vote.

Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 16/02/2022, il a été constitué une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SIADOC**, **Siège social :** Route de Santore, Centre Médical DR Alain-Charles ASTOLFI, 20260 Calvi [Corse]

Objet : La profession de Médecin.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Madame Amel Isabelle SOUISSI, demeurant Espace Médical, Route de Santore, 20260 Calvi [Corse], **Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 08/02/2022, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

GUIDICELLI CONCEPT LOGISTIC

Objet social : Transport de voyageurs par taxi

Siège social : Col de Fogata - 20220 L'Île-Rousse

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Anthony GUIDICELLI, demeurant Col de Fogata à L'Île-Rousse [Haute-Corse] ;

LA MOUETTE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Campomoro

20110 Belvédère-Campomoro

RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BELVEDERE-CAMPO-MORO du 14 février 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : **LA MOUETTE** **Siège social :** Lieu-dit Campomoro, 20110 Belvédère-Campomoro

Objet social : L'exercice des activités de débit de boissons, snack bar, restauration, et plus généralement toutes activités du secteur HCR.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Président : Monsieur Antony ETTORI, demeurant 2, Chemin A Funtana d'U Frusteru - 20110 Propriano

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis en cas de cession à un tiers à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 15

KALLISTE PROMOTION 03

SAS au capital de 500€. Siège social : Lieu-dit Costa - 20232 Oletta. **Objet :** Promotion immobilière de logements. **Durée :** 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS. **Présidence :** Carla RUGANI. **Immatriculation :** En cours RCS Bastia.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 17/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **LOU DELMAS**

Siège social : 29, Allée des Lavezzi, Baie de Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Pierre, Christophe, Jean DELMAS demeurant 29, Allée des Lavezzi, Baie de Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales **Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.**

Pour avis, La Gérance.

CORTE IMMO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-Dit Prezza Di Mezzo

Hangar Kmt, 20270 Aleria

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18/01/2022 à ALERIA il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **CORTE IMMO**

Siège : Lieu-Dit Prezza Di Mezzo, Hangar Kmt, 20270 Aleria

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Objet : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement.

Co-Gérant : Julien FAVIER, demeurant 375, Rottani, 20270 Aleria

Co-Gérant : Julien FRANCESCHI, demeurant Teppe Rosse, 20270 Aleria

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 18

ASCIONE AUTOMOBILE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

22, Lotissement du Rizzanese

20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARTENE du 11 février 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

ASCIONE AUTOMOBILE

Siège : 22, Lotissement du Rizzanese, 20100 Sartène

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Mécanique générale de véhicules automobiles, de véhicules légers, et plus généralement de tous véhicules motorisés,

- Mandataire dans le cadre d'achat, de revente et d'imports de véhicules motorisés neufs et d'occasions,

- Lavage, nettoyage des véhicules.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Aurélie BERAHA, demeurant Lieu-dit Case-Vecchie, Focé di Bilia, 20100 Focé

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 18 février 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

CITY SUITES AJACCIO.

SIEGE SOCIAL : Résidence Valle Maggiore, Route de Saint-Joseph, Immeuble le Carro, 20090 Ajaccio

OBJET : La location meublée, à la nuitée, à la semaine au mois ou à l'année, avec possibilité de prestations et services hôteliers ; Les prestations de services connexes à la location telles l'entretien, le nettoyage, la fourniture de linge de maison, le gardiennage, la fourniture de petits déjeuners, petite restauration, et tous services personnalisés ;

L'acquisition, construction et la propriété de tous biens immobiliers et de toutes structures hôtelières ou para hôtelières, la gestion de son patrimoine, par bail, location, achat, vente ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 7500 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : Monsieur Fabrice MAYOU, demeurant 40, Cours Napoléon, AJACCIO [Corse],

COMMISSAIRES AUX COMPTES : **IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le président.

N° 20

BCGA

Bureau de Conseil

En Gestion Analytique

SARL au capital de 500€.

Siège social : Résidence Chiosura - C13 - 20230 Linguizzetta.

Objet : Prestation intellectuelle de conseils et de gestion aux entreprises.

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS.

Gérance : Erwan Anger.

Immatriculation : En cours RCS Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 21/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **SUMINO BLOCKCHAIN**

Siège : 1465, Villa Monte Mare, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Editeur de logiciels, création et développement d'applications pour smartphone et de logiciels.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Aurélien, François-Xavier, Jean-Marie ONIMUS demeurant Cité des Oliviers, Les Terrasses du Belvédère, Bâtiment C, 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 14 février 2022, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI VERSU TE**

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : Mille euros

Siège : Résidence La Panoramic - Bât A2 - Saint Joseph - 20200 Bastia

Objet social : Acquisition, construction, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers situés en France.

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 1000 euros

Gérants : M. Jean-Michel OLMETA

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, La gérance.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination/Nom commercial en-
seigne : **CASSE de CALENZANA**

Forme : SAS. **Capital** : 1.000€. **Siège** : Guadelli - Lieu-dit du Coucou - 20214 Calenzana. **Objet** : Centre de véhicules hors d'usage (VHU), casse automobile, vente de pièces détachées, neuves et occasions d'automobile ; Dépannage et remorquage de tous véhicules automobiles ou motos ; Location de véhicules neufs ou d'occasion, sans chauffeur ; Négoce au détail de tous accessoires, équipements et pièces détachées se rapportant à l'automobile, de tous carburants, lubrifiants et tous produits d'entretien ; Négoce de véhicules et motos neuves ou d'occasion ; L'apport d'affaires. Toutes activités complémentaires aux activités susvisées.

Durée : 99 ans. **Admission aux AG droit de vote** : Tout associé peut participer aux AG. **Chaque action** donne droit à une voix. **Transmission des actions** : Agrément en AGE. **Cession libre** entre associés. **Président** : Graziano VANGIONI, 56, Lotissement Lanciatolo III - 20290 Borgo. **Immatriculation** : RCS Bastia.

Pour avis.

LE BYS AND CO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
3, Bd du Général de Gaulle
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 14/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **LE BYS AND CO**

Siège : 3, Bd du Général de Gaulle, 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Débit de boisson de 4ème catégorie, crêperie, vente de sandwiches, salon de thé, petite restauration, snacking, ventes de plats à emporter

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pierre-Antoine GUALTIERI, demeurant Lotissement Saint-Antoine, 20215 Venzolasca

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.



N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 01/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

LILO IMMOBILIER

Siège social : Palazzu Angeli - A Fontana - Pozzo - 20222 Brando

Objet social : L'acquisition par tous moyens de tous La propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Raphaël Roger WAILLIEZ, né le 28/09/1970 à VALENCIENNES, de nationalité française, demeurant 428, Route Inférieure de Cardo - 20200 Bastia, célibataire

Cessions de parts : Agrément requis, associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

MODIFICATION
GERANT

N° 26

TEDESCHI

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 1200 euros
Siège social : Chez Mmes Francoise et Rose Marie Tedeschi
20270 Antisanti
Siret n° 481204287

REEMPLACEMENT
DE LA GERANCE

La collectivité des associés de la Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée "TEDESCHI" réunis en assemblée générale extraordinaire le 15/12/2021, a décidé :

De nommer en qualité de nouveaux gérants sans limitation de durée à compter du 15/12/2021 :

- Mme Sylvia CHARLOCHET, demeurant à 332, Quater, Impasse Charles Despiau, 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS.

- Mme Elisabeth CHARLOCHET, demeurant à 20, Chemin des Teissonnières, 10 Lotissement Le Fleuron d'Or, 83300 DRAGUIGNAN.

- M. Jean-Pierre CHARLOCHET, demeurant à 19, rue de la Félicité, Paris 17

En remplacement de Madame Françoise TEDESCHI, ancienne gérante décédée.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 27

ILIKIA TELEASSISTANCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000.00 €
Siège social :
Lotissement Stiletto, N°20
20090 Ajaccio
830 362 992 RCS Ajaccio

Suivant décision unanime des associés aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 février 2022.

Monsieur Petru-Francescu Antone SANTUCCI demeurant Résidence Genovese, Le Micalona A5, Route du Vazzio, 20090 AJACCIO [Corse], a été nommé gérant à compter du 17/02/2022, en remplacement de Monsieur Jean Pierre SANTUCCI, gérant démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 28

STELLA MARINA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 12.000 euros
Siège social : 1, Rue Pasteur
20137 Porto-Vecchio
521340141 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 2 novembre 2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Mathieu SERRA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jean-Noël GIORGI, demeurant Hammeau de Fontana, 20229 PIEDI-CROCE, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2022.

Pour avis,
La Gérance.

ETUDE PIC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 Euros
Siège social : Résidence SANT'Antonu
Route de l'Ospedale
20137 Porto-Vecchio
842 704 421 RCS Ajaccio

Suivant délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31/12/2021, il résulte Monsieur Bertrand ROBERT démissionne de ses fonctions de cogérant à effet du 31/12/2021.

Monsieur Jean-Luc PIERALLI devient gérant unique. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION
SIEGE SOCIAL

N° 30

MH

Société Civile Immobilière
Au capital de 20.000 euros
Siège social : 35, Lot Moulin A Vent
20220 L'Île-Rousse
789423134 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2021, il résulte que :

Le siège social a été transféré au LIEU-DIT STABIELLE - APPT 5 - ROUTE DE MONTICELLO - 20220 MONTICELLO, à compter du 1er janvier 2022.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 31

MICKA CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 75.000 euros
Siège social : 35, Lot Moulin A Vent
20220 L'Île-Rousse
530493766 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 15 Décembre 2021, il résulte que :

Le siège social a été transféré à LIEU-DIT STABIELLE - APPT 5 - ROUTE DE MONTICELLO - 20220 MONTICELLO, à compter du 1er janvier 2022.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 32

TERRA DESIGN

SARL au capital de 100.000 €
Siren : 493 706 659 RCS Bastia

Déclare qu'à compter de la seconde AG du 05/01/2022 :

Ancien siège social : 21, rue du Général Carbuccia, 20200 Bastia.

Nouveau siège social : Restaurant du Lac, 124 Sidossi, 20224 Calacuccia.

Les statuts ont été modifiés en conséquence au RCS de Bastia.

GUERIN

SCI au capital de 200.00 €
Siège social : 1, Chemin de la Verrière
78200 Perdreauville
810 155 556 RCS Versailles

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la société civile immobilière GUERIN, les associés ont décidé de transférer le siège social du 1 Chemin de la Verrière - 78200 PERDREAUVILLE, à TIZZANO - BARCAGGIO - 20100 SARTENE, à compter du 1er janvier 2022 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Les modifications seront effectuées au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, les gérants.

N° 34

RP CONSTRUCTIONS,

SASU au capital de 4000 euros
Siège : L'Aniella - 20260 Calvi
881 165 823 RCS Bastia

Le 10/02/2022, l'Associé Unique a transféré le siège au Lieu-dit Terrazzone - 20214 Moncale. RCS Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 35

FATTU IN CASA

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique

Au capital de 5.000 €

Siège : Lieu-Dit Tenutella

20113 Olmeto-899198154 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 01/01/2022, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient CUC'IN CASA. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 36

EARL A TORRA

Lieu-dit Torra - Suerone
20230 Canale di Verde
RCS Bastia 518 528 096

AUGMENTATION DU CAPITAL MODIFICATION DE LA GERANCE

L'AGE en date du 08/02/2022 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 11000 Euros, par apports en nature et a désignée Mme Jessica DI LUNA, demeurant L-d Torra, Suerone, Canale-di-Verde 20230, gérante et associée exploitante en remplacement de M. Paul DI LUNA, démissionnaire.

N° 37

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés de la société DOMAINE LA VILLA, SAS au capital de 1.000 € sis Lieudit Valle Longa, Piscia Rossa, 20167 Afa (RCS d'Ajaccio 518 844 527), en date du 24/11/2021 : M. Stéphane USCATI demeurant Lieu-dit Valle Longa, Piscia Rossa, 20167 Afa, a été nommé Directeur Général de la société, à compter du 24/11/2021. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.



Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse Route du Stade

Lieu-dit Petraolo - 20215 Vescovato

SIRET : 310 622 907 00049

Avis est donné de la **modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent** :

Remplacement de Mr MORTINI Lionel demeurant route de Belgodère, 20226 BELGODERE, administrateur pour l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA CEDEX, par Mr Noël Dominique LIVRELLI demeurant Suaralta - 20129 BASTELICACCIA.

Remplacement de Mme Rose Marie Xavière PROSPERI demeurant 4, Bd Paoli, 20200 BASTIA, administrateur pour la Collectivité de Corse - Hôtel de la Collectivité - 22 Cours Grandval - 20187 AJACCIO Cedex 1, par Mme Marie Thérèse MARIOTTI demeurant Taglio Village - 20230 TAGLIO-ISOLACCIO.

Remplacement de Mr Xavier Nonce LUCIANI, administrateur pour l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse - Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 BASTIA CEDEX par Mr Gilles GIOVANANGELI demeurant Capu di Lecci - 20137 LECCI.

Remplacement de Mr Jean Christophe ANGELINI demeurant 18, rue Jean Jaurès - 20137 PORTO-VECCHIO, administrateur pour l'Office Foncier de Corse, sis 1, Avenue Eugène Macchini - Immeuble Le Régent - 20000 AJACCIO, par Mr ANGELETTI André demeurant Rue Marboeuf - 20130 CARGESE.

Remplacement de Mr Charles Dominique FIESCHI demeurant lieu-dit Ogliastro - 20215 VESCOVATO, administrateur pour la Mutualité Sociale Agricole de Corse, sis Parc Cunéo d'Ornano - 20175 AJACCIO Cédex 1, par Mr FLORI Philippe François demeurant Route du cimetière - 20250 CORTE.

Remplacement de Mr Pierre POLI demeurant Villa Chante Perdrix - 20220 SANTA RIPARATA di Balagna, administrateur pour la Communauté de communes de l'Ile-Rousse-Balagne - Immeuble Isola Céleste - Boulevard Pierre Pasquini - 20220 L'ILE-ROUSSE, par Mr MORTINI Lionel demeurant route de Belgodère - 20226 BELGODERE.

Remplacement de Mr Pierre-Jean POGGIALE demeurant Lieu-dit Suarella - 20167 Valle-di-Mezzana, administrateur pour la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien - Espace Alban - Bt G et H 18 - Rue Comte de Marbeuf - 20000 AJACCIO, par Mr François FAGIANELLI demeurant Volpaja - 20167 APIETTO.

Pour avis,

Le 21 Février 2022.

N° 39

SAS SARROLA TRANSPORTS

Au capital de 10.000 €

Siège social : Cardolaccia

20151 Sari-d'Orcino

RCS Ajaccio n° 891 615 148

L'assemblée générale du 01/02/2022 nomme Mme SARROLA Mariette demeurant à Cardolaccia - 20151 SARI-D'ORCINO en qualité de Présidente à effet du 01/02/2022 pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs statutaires et de gestion des transports, après démission de M. Dominique SARROLA le même jour.

AVIS

Par assemblée du 19 janvier 2022, les associés de la société CLR, société civile au capital de 4000 euros dont le siège est Rond Point de Furiani, RN 193, 20600 FURIANI (892 282 757 RCS BASTIA) ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marie CASTELLI de son mandat de gérant, nommé la société GROUPE BALDASSARI, ZA Campo Valone, Lot 10B, 20620 BIGUGLIA (814 654 091 RCS Bastia) en qualité de nouveau gérant, et transféré le siège social chez GROUPE BALDASSARI, ZA Campo Valone, Lot 10B, 20620 BIGUGLIA.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 41

LAGO NIELLU HOTELLERIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : U Benista

Avenue Georges Pompidou

20137 Porto-Vecchio

892 016 908 RCS Ajaccio

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20.12.2021.

- Du certificat délivré le 20.12.2021 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,

- Du procès-verbal des décisions du Président du 20.12.2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant d'un million d'euros [1.000.000,00 euros] par émission de 100.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1.000 euros à 1.001.000,00 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1.000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à un million mille euros (1.001.000 euros).

Pour avis,
Le Président.

N° 42

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Antoine SANTUCCI Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiées « Alain SPADONI & Associés, Notaires » à AJACCIO, 3, Avenue Eugène MACCHINI le 29 Décembre 2021 en cours de publication au SPFE d'AJACCIO.

Il a été décidé par les associés de la Société Civile Immobilière LICCIOLA dont le siège social est à BASTELICACCIA [20129] Bottaccina, Face Montée de l'église, immatriculée au RCS d'AJACCIO SIREN N° 895160513 d'augmenter le capital social par suite d'un apport immobilier situé à BASTELICACCIA [20129] lieu-dit Licciola.

L'ancien capital est de 100,00€

Le nouveau capital est de 156.920,00€.

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.

Mention au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Notaire.



04 95 32 04 40

SUPER GROS 193

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 650.000 euros

Siège social : RN 193, 20200 Bastia

496 920 166 RCS Bastia

Suivant décision de PAGE en date du 16 décembre 2021, autorisant les opérations, déposée au greffe du tribunal de commerce de Bastia le 21 décembre 2021, et suivant PV de la gérance en date du 27 janvier 2022 validant l'opération de réduction de capital de 650.000 à 485.711.72 euros par voie de rachat de 2274 parts sociales suivie de l'augmentation de capital de la somme de 164.228.28 euros par incorporation de réserves pour le porter à la somme initiale de 650.000 euros, la gérance valide les opérations de réduction et d'augmentation du capital et constate qu'il y a lieu de modifier les articles 6 à 8 des statuts comme suit :

ARTICLE 6 - APPORTS FORMATION DU CAPITAL

Nouvelle Mention à insérer :

Suivant assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2021, validé par un procès-verbal de la gérance le 27 janvier 2022, le capital a été réduit de 164.228.28 euros par voie de rachat de 2274 parts sociales.

Suivant assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2021, validé par un procès-verbal de la gérance le 27 janvier 2022, le capital a été augmenté de 164.228.28 euros par prélèvement sur le poste "Autres réserves"

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne Mention

Le capital social reste fixé à la somme de six cent cinquante mille euros (650.000 euros). Il est divisé en 9000 parts sociales de 72.22 euros chacune, entièrement libérées.

* Nouvelle Mention

Le capital social reste fixé à la somme de six cent cinquante mille euros (650.000 euros). Il est divisé en 6726 parts sociales de 96,64 euros chacune, entièrement libérées

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

* Ancienne mention :

Total égal au nombre de parts composant le capital social 9000 parts sociales.

* Nouvelle mention :

Total égal au nombre de parts composant le capital social 6726 parts sociales.

Pour avis,
La Gérance.

N° 44

OPTIQUE BALAGNE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 50.000 euros

Siège social : Immeuble Sant-Angelo

20220 Ile-Rousse

392569034 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28/01/2022, il résulte que :

Le capital a été réduit de 22.500 euros pour le porter de 50.000 euros à 27.500 euros par voie de distribution et de remboursement à certains actionnaires d'une somme de 90.000 euros.

Cette réduction de capital a été réalisée par voie de diminution du nombre d'actions existantes. Les articles 6 et 7 - "Apports" - "Capital social" des statuts ont été modifiés en conséquence.

* Ancienne mention :

Capital social : 50.000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 27.500 euros

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

MARCHÉ D'ASSURANCES POUR LES BESOINS
DE LA COMMUNE DE GROSSETO-PRUGNA

Pouvoir Adjudicateur : Commune de Grosseto-Prugna,
Mairie de Porticcio - 20166 PORTICCIO
<http://www.grosseto-prugna.fr/>

Code NUTS : FRM01

Type de marché : Services [Souscription de contrats d'assurance pour la commune de GROSSETO-PRUGNA pour 48 mois]

Ce marché est divisé en 7 lots - Valeur totale du marché (hors TVA) : 829.559 Euros

Lieu principal d'exécution : GROSSETO-PRUGNA - Code NUTS : FRM01

Critères d'attribution commun à tous les lots :

1. Nature/étendue des garanties et des franchises / Pondération : 60

2. Prix / Pondération : 30

3. Modalité et procédure de gestion des dossiers / Pondération : 10

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date de conclusion du marché : 30 Décembre 2021

Type de procédure : Procédure ouverte

Numéro de l'avis au JO série S : 2021/S220-578809

Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes

Nom et adresse du titulaire : GROUPEMAMA MEDITERRANEE, 24 Parc du Golf - BP10359, 13799 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 - Code NUTS : FRL04 - Valeur totale du lot : 63.280 EUR

Lot n°2 : Responsabilité civile et risques annexes :

Nom et adresse du titulaire : GROUPEMAMA MEDITERRANEE, 24 Parc du Golf - BP10359, 13799 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 - Code NUTS : FRL04 - Valeur totale du lot : 64.012 EUR

Lot n°3 : Flotte automobile et risques annexes

Nom et adresse du titulaire : SMACL ASSURANCES, 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT CEDEX 9 - Code NUTS : FRI33 - Valeur totale du lot : 45.800 EUR

Lot n°4 : Protection juridique des agents et des élus et risques annexes

Nom et adresse du titulaire (groupement) : ASSURANCES PILLOT (mandataire), Rue de Witternesse - BP 40 002, 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX - Code NUTS : FRE12.

MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA (MALJ), 6 Boulevard de l'Europe - BP 3169, 68063 MULHOUSE CEDEX - Code NUTS : FRF12 - Valeur totale du lot : 3527 EUR

Lot n°5 : Embruns, navigation plaisance

Nom et adresse du titulaire : SMACL ASSURANCES, 141 Avenue Salvador, 79031 NIORT CEDEX 9 - Code NUTS : FRI33 - Valeur totale du lot : 2015 EUR

Lot n°6 : Prévoyance du personnel

Nom et adresse du titulaire : CNP ASSURANCES, 4 Place Raoul Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15 - Code NUTS : FR1 - Valeur totale du lot : 650.450 EUR

Lot n°7 : Cybersécurité

Nom et adresse du titulaire : SMACL ASSURANCES, 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT CEDEX - Code NUTS : FRI33 - Valeur totale du lot : 475 EUR

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 BASTIA

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 16 Février 2022.



AVIS DE MARCHÉ

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de FIGARI - 20114 FIGARI - Tél : 04.95.71.00.23

Courriel : secretariat.general@mairiedefigari.corsica

2 - MODE DE PASSATION : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique. La présente consultation est une consultation initiale. Le présent marché est soumis à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP), au décret d'application n°93.1268 du 29 novembre 1993 portant application du 1 de l'article 18 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et à l'arrêté du 21 décembre 1993 sur les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

3 - OBJET DU MARCHÉ : Mission de Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église St Jean Baptiste de POGGIALE [2eme avis].

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - NEGOCIATION : Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.kleoon.com/>

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Coordonnées au §1

Courriel : secretariat.general@mairiedefigari.corsica

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être obligatoirement déposées par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.kleoon.com/>

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au Jeudi 31 Mars 2022 - 12 h 00.

10 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : Le Lundi 21 Février 2022

Bon pour insertion, Le Maire, Jean GIUSEPPI.



COMMUNE DE LECCI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Commune de LECCI

Mairie - RT 10

20137 LECCI

Tel. 04.95.71.43.43

Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

2. Objet du marché :

Le présent marché concerne un marché de conception et de réalisation d'un pumptrack.

3. Critères d'attribution :

- Valeur technique : 60%

Se décomposant comme suit :

35% la qualité du projet proposé au rapport des exigences du CCTP

10% les dispositions particulières et la méthodologie que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

10% les moyens matériels et humains que le candidat a prévu de mettre en oeuvre pour l'exécution des travaux

5% le planning prévisionnel

Prix des prestations : 40%

4. Procédure : Procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

5. Date limite de réception des offres : 31 mars 2022

6. Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 février 2022

7. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation seront télé-chargés gratuitement sur le site du profil acheteur

<http://www.achatspublicscorse.com>

En cas de difficultés pour télécharger des documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition au 08 92 43 43 63 [0.34 € la mn] du lundi au vendredi : 9h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00

8. Modalités de remise des candidatures et des offres : Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site

<http://www.achatspublicscorse.com>.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

9. Renseignements complémentaires :

Obtention de renseignements d'ordre administratif ou technique :

Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 BASTIA cedex - Tel : 04 95 32 88 66.

Le Maire,
Don Georges GIANNI.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BASTIA

Société Coopérative et de Courtage et d'intermédiaire en assurance

à capital variable et à responsabilité statutaire limitée.

Immatriculée au R.C.S sous le numéro 330839275

Siège Social : 31 BLD Paoli, 20200 Bastia.

Les sociétaires sont informés que l'Assemblée Générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est

Convoquée par le Conseil d'Administration le VENDREDI 01 AVRIL 2022 et à 18:00.

A l'adresse suivante :

CCM BASTIA
31 BOULEVARD PAOLI
20200 BASTIA

Avec l'ordre du jour suivant

01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

02 Compte rendu d'activité.

03 Présentation du bilan et du compte de résultat.

04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

05 Approbation des rapports, du bilan et du compte de résultat et quitus au Conseil d'Administration.

06 Constatation variation du capital social.

07 Elections au Conseil d'Administration. 3 sièges sont à pourvoir [*].

MME MUSSI NATHALIE, MME BERLIN COCHEME GUYLENE, M FAVALE FRANCOIS, élus

Sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.

08 Elections au Conseil de Surveillance. 2 sièges sont à pourvoir [*].

MLE FRANCESCHI KARINE, M AGOSTINI FRANCOIS, élus sortants, sollicitent le Renouvellement de votre confiance.

09 Affectation du résultat de l'exercice 2021.

10 Rémunération des parts sociales « B ».

11 Pouvoirs au porteur.

12 Clôture de l'Assemblée Générale.

* Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

Les votes pourront se faire entre le 25/03/2022 et le 29/03/2022 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'Assemblée Générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

La Présidente du Conseil d'Administration,
Nathalie Mussi.



AVIS DE MARCHÉ

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de FIGARI - 20114 FIGARI - Tél : 04.95.71.00.23
Courriel : secretariat.general@mairiedefigari.corsica
- 2 - MODE DE PASSATION : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique. La présente consultation est une consultation initiale. Le présent marché est soumis à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP), au décret d'application n°93.1268 du 29 novembre 1993 portant application du 1 de l'article 18 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et à l'arrêté du 21 décembre 1993 sur les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.
- 3 - OBJET DU MARCHÉ : Etude de faisabilité d'un bâtiment communal multi activités.
- 4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.
- 5 - NEGOCIATION : Se référer au règlement de la consultation.
- 6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.klekoon.com/>
- 7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :
Coordonnées au §1
Courriel : secretariat.general@mairiedefigari.corsica
- 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être obligatoirement déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.klekoon.com/>
- 9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au Lundi 21 MARS 2022 - 12 h 00.
- 10 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : Le Lundi 21 février 2022.

Bon pour insertion, Le Maire, Jean GIUSEPPI.



AVIS DE MARCHÉ

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de FIGARI
20114 FIGARI
Tél : 04.95.71.00.23
Courriel : secretariat.general@mairiedefigari.corsica
- 2 - MODE DE PASSATION : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions L.2123-1 et L.2430-1 à L.2430-2 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique. La présente consultation est une consultation initiale. Le présent marché est soumis à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP), au décret d'application n°93.1268 du 29 novembre 1993 portant application du 1 de l'article 18 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, et à l'arrêté du 21 décembre 1993 sur les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.
- 3 - OBJET DU MARCHÉ : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs des écoles de Figari.
- 4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.
- 5 - NEGOCIATION : Se référer au règlement de la consultation.
- 6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.klekoon.com/>
- 7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :
Coordonnées au §1
Courriel : secretariat.general@mairiedefigari.corsica
- 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être obligatoirement déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.klekoon.com/>
- 9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 04 Avril 2022 - 12 h 00.
- 10 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : Le Mercredi 23 Février 2022.

Bon pour insertion, Le Maire, Jean GIUSEPPI.

Tel : 07.78.90.57.11



Corséa Nettoyage

- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

Bastia

Ajaccio

N° 51

COMMUNE DE VENACO

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20B

TRAVAUX - AAPC

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Venaco
Mairie - St Michel - 20231 VENACO ; Tél : 04 95 47 00 15 ;
Email : mairie.venaco@orange.fr
Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.
Correspondant : M. Michel MEZZADRI, Maire
Objet du marché : Restauration et aménagement ruelle, placette et fontaine - A Licciola

Numéro de la consultation : 2022/001

Mots descripteurs :

Maçonnerie - Ouvrages Pierres - Ferronnerie - Electricité

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).

Type de procédure : Adaptée ouverte

Prestation divisée en lots : OUI

Date limite de réception des offres : 1er avril 2022

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 février 2022.

DERNIERES MINUTES

N° 52



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

Mail :

cabinet.leonelli@orange-business.fr

MC CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 200 €

Siège social : Le Richelieu

Villa Saint-Joseph - [20600] Bastia

R.C.S. : Bastia N° 504 802 471

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 17 janvier 2022, enregistrée à BASTIA le 21 février 2022, Dossier 2022 00007339, référence 2B04P31 2022 A 00246, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à BASTIA [20600] Le Richelieu, Villa Saint-Joseph, siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Christian MEI demeurant à BORGIO [20290] Les Sables de Biguglia, U 330, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.



04 95 32 02 38

N° 53

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BEFIX

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 100,00 euros

MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 100,00 euros

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Muratellu -

Ponte-Leccia - 20218 Morosaglia

OBJET : Acquisition, en pleine propriété, nue-propriété ou en jouissance, de tous immeubles et biens immobiliers, et leur vente ; Administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont la Société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit

DURÉE : 99 années

GERANCE : Monsieur Jean-Baptiste

MORDICONI, demeurant Lieu-dit Muratellu - Ponte-Leccia - 20218 Morosaglia

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Toutes les autres cessions sont soumises à agrément des associés représentant au moins la moitié des parts sociales

IMMATRICULATION : RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 54

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/02/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

JYNP (SAS), 1, Boulevard Paoli
20200 Bastia

Activité : Restauration, snack, vente de boissons non alcoolisées

RCS Bastia : B 487 598 344, 2006 B 9

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/02/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la Société :

J N P. [SCI]
10, rue Saint-Michel
La Citadelle
20200 Bastia

Activité : Acquisition de biens immobiliers, administration et exploitation par bail, location ou autre
RCS Bastia : D 533 155 925, 2011 D 173
Date de cessation des paiements : 31/12/2021

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 56

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/02/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

U Taverne [SARL]
Quai Martyrs de Libération
20200 Bastia

Activité : L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, café, bar, brasserie, salon de thé, crêpier, glacier.

RCS Bastia : B 883 564 999, 2020 B 267
Date de cessation des paiements : 30/09/2020

Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 57

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Suite à l'AGE du 31 décembre 2021, les associés de la société ATELIER FEDERICI, SAS au capital de 750 Euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 849 279 955, dont le siège social est sis Route de la Mer, Résidence Le Belvedere, BAT A, 20213 PENTA DI CASINCA, ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme BETOUX Estelle, présidente, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention.



SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires à Ajaccio 3, Avenue Eugène Macchini Immeuble "Le Régent"

Rectificatif à l'annonce parue le 28 janvier 2022-N°6910 concernant la Société à responsabilité limitée CACELO, siège social BASTELICA [2019] lieu-dit Sampiero Corso, au capital de 261000,00 € en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio.
Lire : Madame Antonia Françoise Flaminia NIVAGGIONI.
En lieu et place de Françoise Flaminia NIVAGGIONI.

Pour Avis,
Le Notaire.

N° 59

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'annonce parue le 8 janvier 2021 dans le journal "ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" concernant la mise en location gérance d'une CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER sis et exploité à AJACCIO [20000] 24 rue Napoléon au profit de la société STAN-DYR. Il convenait de lire " et ce à compter du 19 janvier 2021" et non janvier 2020.

Pour insertion unique,

N° 60

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par la société PEPINIERE DE BALEONE, société à responsabilité limitée au capital de 15.250 euros, dont le siège social est Chez M. Franck TORRE, Pépinière de Baleone, Confinella, 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°450 075 452, à la société LES JARDINS DE BALEONE, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est Chez M. Franck TORRE, Pépinière de Baleone, Confinella, 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°830 562 815, suivant acte sous seing privé à SARROLA-CARCOPINO [20167] du 14/06/2017 enregistré à AJACCIO le 15/06/2017, Dossier 2017 18869, référence 2017 A 00839, du fonds de commerce de « travaux de création, d'aménagement, d'entretien de jardins et d'espaces verts, achat et vente de plantes et de fleurs et objets ornementaux », sis et exploité Pépinière de Baléone, Chez M. Franck TORRE, Confinella, 20167 Sarrola-Carcopino, a pris fin le 31/10/2021 par résiliation amiable anticipée.

Pour avis,
Le locataire-gérant.

N° 61

LEILA
SARL au capital de 1.000 €
Siège social : Faubourg Scaravaglie
20250 Corte
890 122 674 RCS de Bastia

Le 15/02/2022, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. Pascal VERDURI, Faubourg Scaravaglie, 20250 CORTE de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/02/2022.
Radiation au RCS de Bastia.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/02/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de la Société :

Assunta [SARL]
4, rue Fontaine Neuve
20200 Bastia

Activité : Débit de boissons, brasserie, glacier, vente à emporter
RCS Bastia : B 842 297 632, 2018 B 593
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 63

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 15/02/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

M. Meyer Romain

Né le 07/01/1986 à Bastia
Domicilié : 5, rue Chanoine Leschi,
20200 Bastia
En sa qualité de Président de la SAS MR DECO

Domiciliée : 6, bis rue César Campinchi,
20200 Bastia
Activité : Conseil en décoration d'intérieur ou d'extérieur.

RCS Bastia : B 797 405 917 - 2013 B 450
Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 64

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16/02/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BERNIE
FORME : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
CAPITAL : 1.000,00 euros
SIEGE : Lieu-dit Muratellu - Ponte-Lecchia - 20218 Morosaglia

OBJET : Toutes activités de restauration sur place ou à emporter, brasserie, pizzeria, snack, glacier, crêperie, salon de thé, débit de boissons

DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions

AGREMENT : Dans le cas d'une pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote
PRESIDENT : Monsieur Jean-Baptiste Mordiconi, demeurant Lieu-dit Muratellu - Ponte-Lecchia - 20218 Morosaglia
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

INSERTION LEGALE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 02/2022, Enregistré au SPFE d'AJACCIO,
Monsieur Antoine, Armand ETTORI, Né le 14 novembre 1952 à BELVEDERE-COMPOMORO, de nationalité française, demeurant Villa Campo, 2 chemin a Fontana Frusteru, 20110 PROPRIANO, Immatriculé au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 316 952 951, a cédé à :
Monsieur Antony ETTORI. Né le 26 avril 1984 à TOULOUSE, de nationalité française, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, demeurant 2, chemin a Fontana Frusteru, 20110 PROPRIANO, Agissant au nom et pour le compte de la Société LA MOUETTE SAS en cours de formation et d'immatriculation au R.C.S. d'AJACCIO, dont le siège social sera situé lieu-dit Campomoro, 20110 BELVEDERE-CAMPOMORO,
Un fonds de commerce de « débit de boissons, casse-croûte, snack bar » sis lieu-dit Campomoro, 20110 BELVEDERE-CAMPOMORO, connu sous le nom commercial et l'enseigne « LA MOUETTE », pour un prix de 200.000 euros.
L'entrée en jouissance est fixée le 01/03/2022.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à domicile élu chez : Seuluri ACTIJURIS2A - Me A BETTINI - Me J. ALAUX, 31 Cours Sœur Amélie - 20100 SARTENE.



N° 66

AVIS DE PUBLICITE

Suivant acte sous seing privé à SARROLA-CARCOPINO du 31 octobre 2021, enregistré au Service des Impôts d'AJACCIO le 26 janvier 2022, dossier 2022 00003571, réf. 2A04P31 2022 A 00113,

La société PEPINIERE DE BALEONE, société à responsabilité limitée au capital de 15.250 euros, dont le siège social est Chez M. Franck TORRE, Pépinière de Baleone, Confinella, 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au RCS Ajaccio 450 075 452, représentée par son gérant, M. Franck TORRE,

A CEDE à : La société LES JARDINS DE BALEONE, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est Chez M. Franck TORRE, Pépinière de Baleone, Confinella, 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au RCS Ajaccio 830 562 815, représentée par son gérant, Monsieur Tanneguy CORMAILLE DE VALBRAY,

Un fonds de commerce de « travaux de création, d'aménagement, d'entretien de jardins et d'espaces verts, achat et vente de plantes et de fleurs et objets ornementaux » sis et exploité Pépinière de Baléone, Chez M. Franck TORRE, Confinella, 20167 Sarrola-Carcopino, moyennant le prix de 110.790 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 31 octobre 2021. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, Chez M. Franck TORRE, Pépinière de Baleone, Confinella, 20167 Sarrola-Carcopino.

Pour avis,

SCM DU DOCTEUR PIERRE ANTOINE BATTESTI DERMATO DIAMANT

Société Civile de Moyens

En liquidation

Au capital de 300 euros

Siège social : Résidence Diamant II

2, Place de Gaulle

20000 Ajaccio (Corse)

444 423 438 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

La société SCM DU DOCTEUR PIERRE ANTOINE BATTESTI DERMATO DIAMANT sus-désignée a été dissoute et mise en liquidation à compter du 20 janvier 2022 par déclaration en date du 20 janvier 2022 souscrite par Pierre-Antoine BATTESTI, né le 30 juillet 1964 à ROUEN (Seine Maritime), de nationalité Française demeurant à AJACCIO (Corse) 20 Cours Grandval, associé unique. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO (Corse) Résidence Diamant II, 2, Place de Gaulle. Il a été mis fin aux fonctions de Gérant de Monsieur Pierre-Antoine BATTESTI qui s'est désigné liquidateur de la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09 décembre 2019, Madame Josette PIETRI, épouse BONNAL et Monsieur Pierre BONNAL, ont confié à la société dénommée « COVALYS 2B », société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros, ayant son siège social sis Rue Furnellu, 20217 SAINT FLORENT, immatriculée au Registre du Commerce et de Sociétés de BASTIA sous le numéro 820 297 208, représentée par sa gérante, Madame Vannina BONNAL, l'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds artisanal de fabrication de bijoux de fantaisie.

Par acte de donation reçu par Maître Béatrice DOMINICI, Notaire associée de la Société à Responsabilité Limitée «Patrick FOUQUET, Béatrice DOMINICI, Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI et Martine MASSONI-LIEUTAUD», en date du 18 novembre 2021, Madame Josette PIETRI, épouse BONNAL et Monsieur Pierre BONNAL ont fait donation du fonds artisanal objet du contrat de location-gérance à Madame Vannina BONNAL.

Ainsi, le bailleur du fonds artisanal devient Madame Vannina BONNAL.

Pour l'exécution, les parties ont fait éllection de domicile à SAINT-FLORENT (20217), Rue Furnellu.

Pour avis,
La gérance.

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, CRPCEN 20024, le 18 février 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SEPARATION DE BIENS entre :

Monsieur Jean-Baptiste ARRIGHI, salarié, et Madame Marjorie Maria Béatrizia PAVERANI, cadre, demeurant ensemble à LURI (20228) Piazza.

Monsieur est né à BASTIA (20200) le 26 août 1967,

Madame est née à BASTIA (20200) le 13 avril 1976.

Mariés à la mairie de LURI (20228) le 16 août 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

AVIS

Aux termes de décisions de l'associé unique en date du 05/01/2022, il a été décidé de transformer la société HOME DECOR TRANSACTIONS, SARL à associé unique au capital de 8.000 €, sise à NICE 06000 - 5, Rue Massena, RCS NICE 494 860 802 en Société par Actions Simplifiée, à compter du 05/01/2022 sans création de personne morale nouvelle. Sa dénomination, sa durée, son capital, et son exercice social demeurent inchangés.

Les fonctions de gérant de M. Fabien GALIZIA ont pris fin en date du 05/01/2022. Il a été décidé de nommer la société SICO GROUPE, SAS au capital de 6.000 € sise à BIGUGLIA 20620 - ZAC de Campo Vallone, Lot n°5, RCS BASTIA 489 366 518 en qualité de Président et de nommer la société FG INVEST, SASU au capital de 2.000 € sise à URTACA 20218 - Quartier Poggiola - Lieu-dit Cunfienti, RCS BASTIA 815 014 121 en qualité de Directeur Général. Il a également été décidé de transférer le siège social à BIGUGLIA 20620 - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5, à compter du 05/01/2022 et d'étendre l'objet social, à compter du 05/01/2022 aux activités suivantes : Activité de syndic. Réalisation de diagnostics immobiliers. Courtage en financement de projets immobiliers. Formalités au RCS de BASTIA dont dépendra désormais la société.



LE SAVIEZ-VOUS ?

**Avec actulégales.fr, vous
retrouvez toutes les
annonces légales
entreprises parues dans la
presse habilitée depuis le
1er janvier 2010**



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



Infolegale
& marketing

CINÉMA

Sa Sartiglia-La chevauchée du dieu

Tous les ans durant la période du Carnaval, la ville d'Oristano, en Sardaigne, attire de nombreux visiteurs venus assister à la Sartiglia [Sa Sartiglia]. Si certains ne voient là qu'un spectacle folklorique, cette joute équestre doublée d'un rituel propitiatoire printanier est une des fêtes les plus anciennes de Méditerranée transmise en continuité. Son existence est attestée depuis près de cinq siècles. Introduite en Europe par les Croisés, elle serait arrivée en Sardaigne au Moyen Âge et trouverait ses origines dans l'organisation de jeux pour la formation de milices ; mais au fil du temps, elle aurait évolué vers un rite destiné à obtenir les grâces du ciel et de la terre. Jusqu'au XIX^e siècle, sept corporations, les Gremi, veillaient à son bon déroulement. Elles ne sont plus que trois – paysans, charpentiers et maçons, chacune étant liée à un Saint patron – et ce sont les deux premières qui organisent désormais la Sartiglia. La figure centrale de cette cérémonie est Su Componidori, qui mène la troupe des cavaliers. Un être énigmatique, ni homme ni femme, qui porte un masque androgyne en terre cuite et incarne fougue, courage, adresse, pureté. Revêtu, à l'abri des regards, d'un costume orné de broderies, de rubans et d'une fleur de camélia, il devient un personnage sacré qui, après avoir béni ses troupes et la foule, conduira les joutes équestres, dont la course à l'étoile où il s'agit, en plein galop, de décrocher une étoile de métal, à la pointe de l'épée ou d'une lance. Une fois la cérémonie achevée, c'est en public, cette fois, que l'on défait Su Componidori de son costume rituel et qu'il redevient un humain parmi d'autres. Margherita Orsino est enseignante-chercheuse à l'Université de Toulouse ; c'est en 2016 qu'elle a commencé à étudier le masque en Sardaigne « *comme objet transculturel* », ce qui l'a conduite à s'intéresser à la Sartiglia, encore très peu étudiée en Italie et quasiment inconnue en France : « *ce qui au départ devait être un petit livre, s'est imposé finalement comme un projet de film*, explique-t-elle. *L'idée était de montrer des images de la fête tout en donnant la parole aux personnes qui en assurent la survivance, chacune avec son savoir et son savoir-faire. Mais ce qui a donné corps à ce projet, le transformant aussi en travail d'équipe, a été la rencontre avec le journaliste et vidéaste Guy Sciortino Caria qui a décidé d'en faire son sujet de thèse. Cela aussi est original : l'intégration de la création d'un film comme travail de terrain dans un doctorat de recherche sur le patrimoine culturel immatériel.* » Le film allie donc témoignages et images d'archive, encadrés par une présentation et des commentaires scientifiques et se concentre particulièrement sur la partie rituelle de la fête, notamment le rituel qui entoure l'habillage du Componidori, et suggère des pistes de lecture en lien avec le substrat culturel présent en Sardaigne et en Méditerranée depuis l'Antiquité. Davia Benedetti et Fabien Landron, porteurs du projet *Représenter les identités de Méditerranée* (RIME) à l'Université de Corse, ont invité les auteurs de ce film à présenter leur travail. Entrée libre sur présentation du pass sanitaire.

Le 3 mars 2022, 16 heures Spaziu Natale Luciani, Centre culturel universitaire, Corte.  04 95 00 78 & www.facebook.com/spaziunataleluciani

Le 5 mars 2022, 10 heures Médiathèque L'Animu, Porto-Vecchio.  04 95 23 35 89 / 04 95 70 99 99



MUSIQUE/THÉÂTRE

Le jazz de Jeanne

« Chanter, c'est une jolie façon de s'exprimer. Voyez toutes les émotions, tous les messages que l'on peut faire passer en trois ou quatre minutes »... Pour autant, Jeanne Moreau n'enviait pas de se lancer dans la chanson, du moins, pas dans un cadre professionnel. C'était compter sans l'amitié qui l'unissait à Serge Rezvani. Le peintre, écrivain et auteur-compositeur-interprète, avait en effet écrit et composé pour elle une chanson qui s'inspirait de la relation tumultueuse, faite de rupture et de retrouvailles, qu'elle entretenait avec son compagnon de l'époque. Une chanson-cadeau, qui n'était pas destinée initialement à être enregistrée ni interprétée sur scène, mais simplement à être chantée en petit comité, lors de réunions entre amis. Le hasard voulut que François Truffaut fasse partie de ce petit cercle et entende la comédienne chanter *Le tourbillon*. Quelques années plus tard, en lui confiant le rôle de Catherine dans Jules et Jim, il lui demanda d'inclure dans le film une séquence où elle interpréterait ce titre, accompagnée par Rezvani. C'est un succès et le producteur musical Jacques Canetti incita Jeanne Moreau à enregistrer un 45 tours puis un album de chansons originales écrites par Rezvani. Quatre autres albums suivirent, avec des textes encore de Rezvani, mais aussi de Duras, Genet, Prévert, Guillevic, Norge et d'elle-même dans *Jeanne chante Jeanne*. Entourée de Jef Roques [guitare], Jean-Marie Carniel [contrebasse] et Philippe le Van [batterie], la chanteuse de jazz Fabienne Marcangeli a choisi de revisiter ce répertoire qui traduit si bien, entre légèreté et gravité, la fugacité de la vie, l'impermanence des choses, les belles comme les tristes. Il ne s'agit pas cela dit, d'un spectacle qui se bornerait à une enfilade de titres réinterprétés en version jazz, sur des arrangements de Jef Roques. Le but est également, avec la complicité du comédien Daniel Delorme, de rendre hommage à l'actrice avec un florilège de dialogues de ses films. À des titres tantôt célèbres tels que *Le tourbillon* ou *La mémoire qui flanche*, tantôt moins connus comme *Juste un fil de soie*, *La peau Léon*, *Tout morose* ou *India song* font écho des répliques tirées de *Ascenseur pour l'échafaud*, *Le journal d'une femme de chambre*, *Jules et Jim*, *Moderato cantabile* ou *La vieille qui marchait dans la mer*.

Le 5 mars, 20h 30. Centre culturel Anima, Migliacciaru.  04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Le 6 mars, 17 heures Maison des Vins 20253 Patrimoine.  06 10 76 77 91 & www.fabienmangeli.com





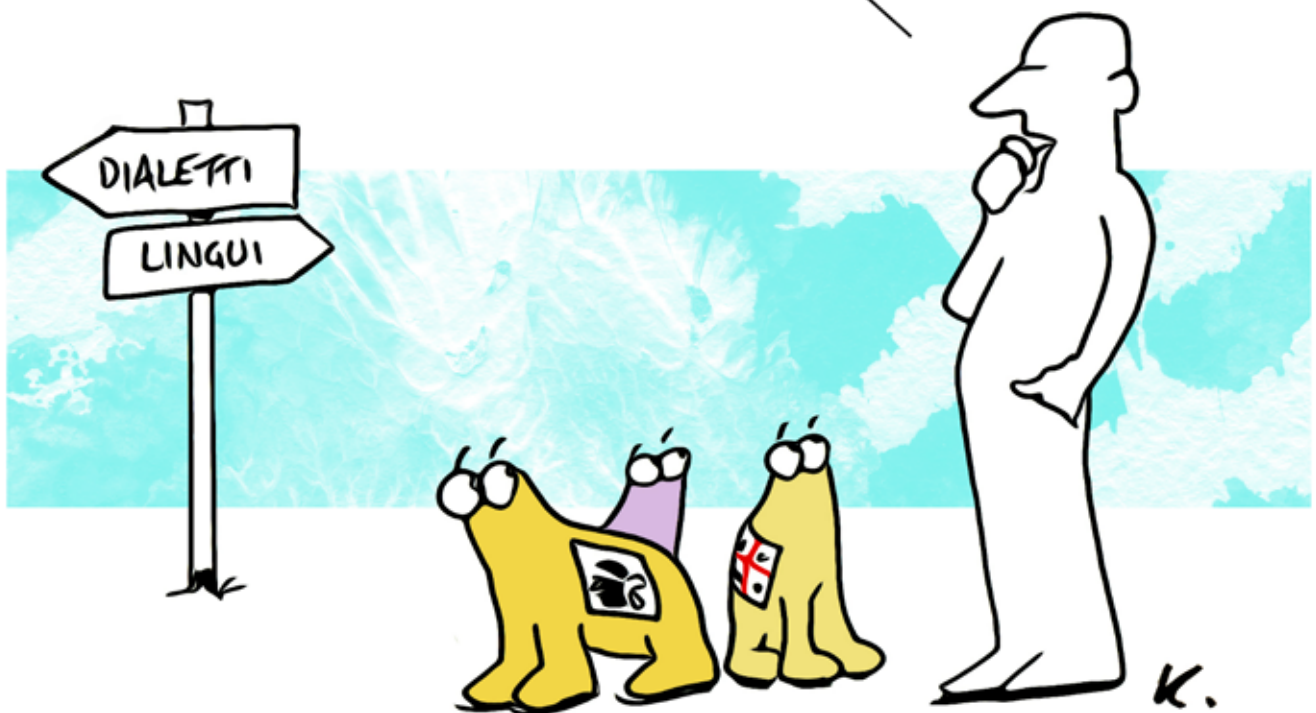
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne / <https://bit.ly/3ot062F>

LANGUES, DIALECTES & POLITIQUE (LINGUISTIQUE)

ÙN MI FIGHJULETI MICCA CUSÌ: SÒ PERSU ANCH'EU



Malgré un certain parti pris glottopolitique (promotion de la langue corse), il ne s'agit pas pour nous de montrer que le corse joue une partition exceptionnelle dans le concert des langues romanes.

Bien sûr, nous mettons en relief ce qui peut paraître spécifique: divergences par rapport au toscan, concordances avec d'autres parlers qui à notre avis sont aussi significatives.

Mais le but reste une meilleure connaissance: connaître c'est déjà reconnaître, même si c'est au bout du compte les facteurs sociopolitiques et économiques qui font que la reconnaissance débouche sur un vrai statut.

C'est pourquoi nous persistons à croire que le progrès dans la description linguistique d'une langue ne peut avoir que des effets positifs au plan de son statut social.

Quelle que soit l'idée qu'on se fait par ailleurs de l'autonomie de chaque membre du groupe «italoroman», il peut être acceptable de dire que le corse est un «dialecte italien» au même titre que des variétés aussi diverses que le toscan, le sarde, le calabrais ou le sicilien [sans oublier que la différence entre langue et dialecte n'a jamais été scientifiquement définie].

Concernant la question de l'autonomie ou de l'originalité, on pourrait certes se contenter de dire que, s'agissant de langues romanes, on ne peut qu'y déceler tout à la fois un air de famille et des signes particuliers. On a souvent utilisé les concordances entre corse et «italien ancien» du Moyen Âge pour montrer la dépendance du corse par rapport au toscan. On pourrait, avec la même justesse [ou la même approximation], parler de «roman commun»: *«uno sguardo d'assieme complessivo sulle lingue romanze medievali non può non destare l'impressione di una certa comunanza»* [Renzi L. 1987]. Simplement le fait de dire que la genèse du corse doit être rattachée à «l'italien ancien» plutôt qu'au «roman commun» n'a pas la même portée glottopolitique. Dante Alighieri avait déjà bien délimité «l'italien» par rapport au «français» et à «l'occitan» [la Corse est absente de ce portrait dantesque de l'italien médiéval]; la linguistique moderne hésite encore à l'identifier pour cette période. Souligner l'appartenance du corse au vaste espace linguistique italien, c'est aussi d'une certaine manière, en démontrer l'originalité, sans occulter l'apport et l'importance du toscan. Contrairement à ce qui s'est passé ailleurs [avec la «Reconquista» ibérique ou le centralisme de la monarchie française...], l'Italie n'a pas connu les «vastes mouvements de réunification» susceptibles de réagir contre la fragmentation extrême de la période précédant le XI^e siècle [Renzi]. Ainsi des «entités linguistiques très originales» [comme le sarde] ou «extrêmement excentriques» [comme l'italien méridional] résistent à l'homogénéisation alors que subsiste pendant des siècles la «multitude bariolée des dialectes». Notons ici que le terme de dialecte n'a pas en Italie la même connotation péjorative qu'en France [pour le sens commun la Corse s'aligne en ce domaine sur la France]. Quelle que soit l'idée qu'on se fait par ailleurs de l'autonomie de chaque membre du groupe «italoroman», il peut être acceptable de dire que le corse est un «dialecte italien» au même titre que des variétés aussi diverses que le toscan, le sarde, le calabrais ou le sicilien [sans oublier que la différence entre langue et dialecte n'a jamais été scientifiquement définie]. Au terme de son analyse, le linguiste cité [Renzi] confirme le sentiment du locuteur: *«tels que nous les avons montrés, les dialectes italiens apparaissent de toute évidence «coordonnés» au toscan, donc à l'italien, et non pas comme des dialectes [ou des variétés] de l'italien. En disant cela on n'entend pas nier, naturellement, le fait qu'ils aient subi dès une époque très ancienne des influences «horizontales» et que souvent il se soit agi, justement, d'influences de l'italien»*.

Il est évident que de telles considérations peuvent s'appliquer à la Corse, peut-être même en ce qui concerne son histoire récente, qui l'a vue passer dans un champ de communication tout à fait différent de celui qui était le sien auparavant. Nous ne nous prononcerons pas sur les conséquences de ce tournant historique, à savoir si le contact linguistique avec une autre langue officielle romane -le français- a entamé l'originalité ou la vitalité du corse comme c'est le cas pour les parlers qui sont restés aujourd'hui dans le champ de communication italien [où notamment l'école s'est efforcée de «supprimer» les dialectes «au lieu de les utiliser aux fins d'une

conquête plus rapide et efficace de la langue littéraire», et où la «même erreur» risque de se reproduire aujourd'hui au détriment de l'italien populaire et régional: c'est la crainte de nombreux linguistes italiens]. Nous laisserons ouverte la question de savoir si une réactivation de la présence de l'italien dans le répertoire des Corses [souhaitée par certains] constituerait une chance ou au contraire un danger de «satellisation» comme cela a été le cas pour les «dialectes» [ou les langues dialectalisées] qui vivent actuellement sous le «toit» de l'italien, ou dans le champ de communication de la République italienne. On peut comparer la compétence en langue locale des Corses et des Sardes par exemple: dans le cadre du programme intercommunautaire corso-sarde Interreg par exemple, la prise de parole en situation formelle peut se faire régulièrement en corse même de la part des responsables politiques, alors que le «sarde» qui émerge le plus souvent est plutôt un italien régional émaillé de quelques formes autochtones [voir les émissions de la radio locale corse RCFM, notamment en direct de Sassari: 1993]. L'exemple de Capraia, *«la plus corse des îles toscanes»* qui [dit-on] s'appelle Capraia dans le dialecte actuel, Capraghja dans l'ancien dialecte, est instructif. *«Mentre nel caso della Corsica l'annessione alla Francia e la conseguente accentuazione della distanza rispetto alla nuova lingua ufficiale ha reso la lingua locale più forte e consapevole, nel caso della vicina isola di Capraia la lingua locale, sostanzialmente una varietà del corso, è praticamente scomparsa, anche a causa di un forte indebolimento demografico del nucleo autoctono, ed ha lasciato il campo all'italiano e a una varietà dialettale di tipo livornese»* [voir à ce sujet le site web storiaisoladicapraia.com].

Si la polynomie corse -au sens linguistique- semble évidente pour l'époque ancienne, justement parce qu'elle caractérise tous les idiomes romans médiévaux, on peut se demander si la polynomie a résisté aux nouvelles conditions sociopolitiques, et si elle est aujourd'hui acceptée par la société au point que l'on puisse parler de polynomie. L'identification d'une entité polynomique passe par la constatation préalable de son hétérogénéité, de la pluralité observable des normes, qui caractérise toutes les langues à des degrés divers. Ce qui peut être spécifique, c'est l'attitude des usagers de la langue à l'égard de la variation, c'est le fait qu'une proportion importante de variables, surtout géographiques, ne donnent pas lieu à une évaluation sociale, le fait qu'aucune des variantes coexistantes ne soit affectée d'un coefficient positif ou négatif. Il paraît évident que cette attitude n'est pas vraiment celle de l'ensemble de la communauté linguistique corse. Comme dans toutes les sociétés, les rapports des divers groupes sociaux aux variétés élaborées sont très divers. L'évolution de ces rapports dépend aussi de l'évolution de la variété codifiée, c'est-à-dire de l'action des normalisateurs. Ces derniers peuvent tendre soit à promouvoir et à pérenniser le caractère polynomique du corse, soit à réduire la variation [à éliminer les variantes non-tolérées] comme c'est le cas jusqu'à présent pour toutes les langues «officielles» dont les codifications successives ne sont d'ailleurs jamais définitives: il suffit de comparer les diverses éditions du dictionnaire de l'Académie française. ■



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA
LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMA ...

DJØNE È FABRICE ANDREANI : MISCHJU RISCIUTU



H è una bella cullaborazioni musicali urighjinali ch'emi dicisu di metta à l'onori pà sta cronaca culturali misinca. U fruttu di un scontru trà dui artisti : John Paldacci, dittu Djøne, è Fabrice Andreani. U prima, menu cunnisciutu da u publicu, travaghja in u mondu di a pruduzioni videò. Appassionatu di musica dapoi sempri, hà avutu parechij sparienzi ch'è l'ani purtatu à tuccà parechji stili. Passatu pà u piano bar, u mezu di u rock è ancu di u metal, avia lacatu a musica da cantu duranti parechji anni. Dopu à stu tempu dedicatu ad altri prughjetti, hà dicisu di ripighjà cart'è penna è di ghjirassi versu i gennari vicin'à u rap. U prima dischettu di Djøne, *Bipolaire*, duvaria escia da quì à pocu è puru s'ellu ùn li piaci micca à arristà un stili difinitu pà categorizà a so musica, a duminanti sarà quì piuttosto dark pop è hip hop, com'ellu a dicia calchì simana fà nant'à l'ondi di RCFM, intarrugatu da l'animatrici Cécilia Cantelli. Nant'à st'opara à vena, ritruvaremi stu famosu fruttu maturu amintatu prima : un duettu cù u cantadori fiumurbacciu è capicursinu Fabrice Andreani, l'unicu featuring di l'album, in corsu è in francesi, intitulatu *Je m'en sors*. È s'è certi t'ani sempri a paura di senta a lingua corsa aduprata nant'à pezzi rap, pop, folk, electro o puru rock, sta paura ùn hè mancu appena ghjustificata, è pà stu casu quì ancu di più. Djøne, ch'è hà sempri vultu com'ellu si dici in francesi « *casser les codes* », fà falà i muri ch'è spiccani, ci hè riisciutu à fiancu à l'artista di i gruppi I Messageri è Barbara Furtuna. A nostra lingua trova cumpletamente a so piazza inde sta canzona, di manera natura è linda. Un mischju di tradizioni, cù i ricuccati di Fabrice Andreani, è di mudernità grazia à l'accunciamenti musicali. I pass'è vena si facini senza mancu ch'è omu si ni rindissi contu. Una musica pulita, senza aghjustanni troppu, cù strumenti elettronichi ch'è dani una sunurità simplici, chjara è di tippu urbanu. Pà ciò ch'è cuncerna u testu, si tratta di un omu ch'è cerca à avanzà, à crescia, à campà, à sortasini à mezu à tutti i guai di a vita. Basta à senta i parolli di u ripighju : « *Sumena ch'hè ora, pè inventà ciò ch'hè tù sì è ùn ti lasceraghju fora*. » Una manu tesa, una cria d'umanità più cà benvinuta pà sti tempi scuri ch'è no campemi, induva u regnu di l'individualisimu cresci à più pudè. Di sta canzona *Je m'en sors*, l'artista n'ani fattu dinò una videò, ch'è si pò fighjulà nant'à YouTube dipoi a fini di u mesi di ghjinnaghju, cù dighjà parechji millai di visti. Djøne, pà una volta, hè passatu da l'altra parti di a camerà, divintendu infini u sughjettu è micca u rializatori. D'altrondi, l'estetica di u clip hè stata abbastanza travaghjata è ricircata, firmendu à tempu, com'è pà a canzona, nant'à u chjassu di a simplicità. Si passa da un locu appena scuru trà muri d'astracu schjariti da lumi rossi è turchini, induva i dui cantadori si facini un chjam'è risponda arritti, à u decoru di una ghjesgia cù picculi candeli in tarra è l'artista ch'è posani cantendu. Di manera ghjinirali, dopu à parechji ascolti o visioni di sta canzona o di stu clip, ci lachemi pighjà di più in più da *Je m'en sors*, cù un'aria ch'è ci ferma in capu grazia à a pristazioni di dui omi. Ci la facini à tuccacci, à truvà a manera d'identificacci à sta dualità è à sti parolli ch'è ci rimandani à ciò ch'è no semi. À tutti quilli ch'è ùn volini senta parlà di a lingua corsa imbulighjata à altri gennari cà u tradiziunali, andeti puru à favvi un'idea è soca ùn sareti micca scuntenti di sta piccula scuparta. Un'opara curaghjosa ancu, à u mumentu induva invece di pruvà à allargà u chjerchju, si cerca piuttosto à riducialu. ■

CONFINEMENT OR NOT CONFINEMENT?



Début février 2021, une nouvelle accélération de l'épidémie de Covid-19 et l'apparition de nouveaux variants que l'on dit plus dangereux font ressurgir de vieux démons... Échaudée par l'année étrange qu'elle vient de traverser, la France, sous couvre-feu depuis plusieurs semaines, craint à nouveau de vivre enfermée. Le Premier ministre Jean Castex promet qu'un «nouveau confinement ne pourra s'envisager qu'en tout dernier recours». Une extrémité qui semble déjà à l'ordre du jour à Mayotte, où le gouvernement décide un reconfinement total pour trois semaines dès le début du mois, l'épidémie y progressant de façon inquiétante. Ailleurs, on tente de temporiser cette mesure radicale, tout en essayant de protéger les territoires les plus touchés. Ainsi, c'est un dispositif allégé sous forme d'un confinement partiel qui sera décrété pour Nice et le littoral des Alpes Maritimes, en tête des territoires les plus touchés en métropole, à la fin du mois : durant deux week-ends, les déplacements y seront interdits, et les centres commerciaux de plus de 5000 m² fermés. Dans la même veine, les grandes surfaces dépassant les 20000 m² sont aussi bientôt contraintes de fermer, cette fois sur l'ensemble du territoire national et trois grandes surfaces de la région ajaccienne se voient dans l'obligation de baisser le rideau de leurs galeries marchandes. Toujours pour éviter d'avoir à reconfiner le pays, le gouvernement demande également à ce que le recours au télétravail devienne impératif. Et pour protéger la Corse, l'exigence d'un test pour y entrer, en place depuis décembre, est à nouveau prolongée, à la différence près que désormais seul un test PCR de moins de 72 heures permettra aux voyageurs de poser un pied sur l'île. «L'absence d'une présentation donnera lieu à un refus d'embarquement», annonce la préfecture en précisant que les compagnies aériennes ou maritimes qui ne se plieraient pas au contrôle de cette exigence pourraient être sanctionnées. Pendant ce temps, toujours cantonnée à une certaine catégorie de publics, la campagne de vaccination continue tout doucement. Au grand dam de certains qui pestent en voyant le nombre de vaccinés augmenter à beaucoup plus grande vitesse au-delà des frontières. Mais le Président Macron se veut optimiste et annonce que «tous les Français adultes qui le souhaitent seront vaccinés d'ici à la fin de l'été». Toutefois, il prévient : la campagne de vaccination à elle seule ne permettra pas d'éviter un reconfinement. «C'est notre mobilisation à tous, c'est-à-dire notre capacité à tenir les gestes barrières» et «notre capacité à bien respecter le triptyque tester-accompagner-protéger» qui jouera, souligne-t-il en concédant que l'objectif est d'avoir «un pays le plus ouvert possible malgré le virus». D'autant qu'au-delà de l'urgence sanitaire, l'urgence sociale qui en découle commence à se faire pressante. En

Corse, on recense notamment de plus en plus de personnes ayant recours à l'aide alimentaire. Une augmentation massive depuis le premier confinement, liée à des pertes d'emplois ou à des fins de droits, qui laisse craindre le pire pour la suite aux associations. De plus, alors que l'Insee recense déjà un accroissement de 14,7 % des demandeurs d'emploi dans l'île, ce chiffre menace de s'aggraver encore du fait de la fermeture forcée des bars et restaurants qui s'éternise depuis de longs mois et suscite ire et désarroi dans la profession. Au point qu'un restaurateur du Doubs ira jusqu'à lancer un mouvement de «désobéissance civile», invitant ses confrères à ouvrir leurs portes de façon symbolique le 1^{er} février. L'opération fera un flop malgré la grogne des professionnels, sûrement lié à l'annonce du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, prévenant que les restaurants clandestins seront privés au moins un mois des aides du fonds de solidarité.

Mais si cette crise sanitaire et ses effets occupent encore tout l'espace médiatique et social comme elle le fait depuis un an, en février une autre menace se rappelle à nous : celle du réchauffement climatique. Au début du mois, Météo France publie en effet de nouvelles projections climatiques pour la France au XXI^e siècle, et le constat est édifiant. Pics de températures frôlant les 50 °C, vagues de chaleur longues et intenses, nuits tropicales, une surchauffe que le pays, et plus largement le monde, pourraient connaître dès la fin du siècle si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas réduites drastiquement. Et il y a urgence à agir. En Corse, le chef du service météorologique de Météo France à Ajaccio, Patrick Rebillout, s'alarme auprès de France 3 Via Stella, estimant suite à la publication de ce rapport que «tout est joué d'ici 2035 avec l'inertie climatique». Pas sûr que ce énième appel à l'action ait été entendu. Même si les enjeux sont pourtant encore bien plus importants que la lutte contre la pandémie. ■ **MP**

UN AN PLUS TARD

Plus question de confinement ni même de couvre-feu. Si les contaminations restent toujours élevées du fait de la vague Omicron, les mesures de repli que le monde a vécues au plus fort de la pandémie ont quasiment disparu. Certains pays, tels le Royaume-Uni, ont même décidé de lever la grande majorité des restrictions en place. En France, le pass vaccinal a toutefois été adopté et exigé depuis quelques semaines pour se rendre dans les lieux sociaux et exercer certaines professions. Un sésame qui devrait devenir caduc dès que les conditions seront réunies, a promis le gouvernement. ■

CARNETS DE BORD

L'EHPAD, LES VIEUX ET LA BARBE DU PRÉSIDENT

par Béatrice HOUCHARD



En voyant annoncé sur les écrans de cinéma un film intitulé *Maison de retraite*, on s'est d'abord dit : pas de chance pour le réalisateur, Thomas Gilou, qui titre ainsi une comédie alors que la polémique ouverte par un livre [*Les fossoyeurs*, du journaliste Victor Castanel, aux éditions Fayard] a déclenché un scandale dont on ne connaît pas encore tous les effets.

L'auteur, exemples à l'appui après trois ans d'enquête, dénonce dans ce livre « *la gestion exclusivement comptable de la prise en charge* » des personnes âgées par un groupe, Orpéa, mastodonte de 65 000 salariés et fort de 1100 établissements dans le monde, dont 220 Ehpad (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) en France. On passera sur la pénurie de personnel ; sur l'absence fréquente de soins médicaux dignes de ce nom ; sur des faits avérés de maltraitance ; ou sur le rationnement de la nourriture, sujet sur lequel un ancien directeur du groupe Orpéa, auditionné par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, a apporté cette réponse d'un rare cynisme : « *Quel serait l'intérêt de rationner l'alimentaire ? [...] Si vous baissez le nombre de résidents en ne leur donnant pas assez à manger, vous baissez votre chiffre d'affaires* »

Diverses enquêtes statueront sur le cas d'Orpéa et il serait absurde de mettre dans le même sac tous les Ehpad : il en est, appartenant au secteur public ou au secteur privé non lucratif, qui sont à la hauteur de leur mission. Ça ne fait pas des Ehpad des établissements où l'on a envie de poser sa dernière valise, évidemment. Mais une expérience personnelle récente permet d'affirmer que des établissements aident, du mieux qu'ils le peuvent, les personnes dépendantes à passer les dernières années ou les derniers mois de leur vie.

En pleine campagne présidentielle, la sortie du livre *Les fossoyeurs* tombait bien, mettant sous les projecteurs un sujet qui n'est pas facile et qui touche à la manière dont on accompagne la fin de vie de nos parents ou grands-parents. Et c'est là qu'on retrouve le film *Maison de retraite*, porté, autour du jeune Kev Adams, par une douzaine de comédiens plus que chevronnés : Gérard Depardieu, Mylène Demongeot, Jean-Luc Bideau, Daniel Prévost, Marthe Villalonga, etc. Bien sûr, il

s'agit d'une comédie, pas d'un documentaire, où l'on voit un groupe de vieillards cabossés mais joyeux s'évader de leur Ehpad, las des mauvais traitements infligés et des intentions d'un directeur qui en veut surtout à leur argent.

La ficelle est grosse et le scénario moyennement crédible – c'est le principe – néanmoins quelques messages passent, notamment à destination du public jeune : le sentiment d'abandon, le fait qu'on ne s'intéresse pas aux plus âgés et que, dans la société, ils ne comptent plus. On ne peut s'empêcher de penser au sort qui a été réservé aux pensionnaires des maisons de retraite pendant le Covid, avec cette assignation à résidence qui en a tué plus d'un, au moins autant que le virus lui-même. On ne parle même pas des conditions scandaleuses dans lesquelles ont pu être célébrées les obsèques. La défenseure des droits s'en était émue, mais sans le moindre écho : sur les réseaux sociaux, le sort des vieux fait moins pleurer que les vidéos sur la maltraitance des petits chats [tout aussi condamnable, évidemment...]

UN BEAU SUJET DE CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

Entre le 16 et le 20 février au soir, le film de Thomas Gilou a été vu par près de 460 000 personnes. C'est donc un succès à défaut d'être un chef-d'œuvre, preuve que ce sujet-là pourrait faire un beau thème de campagne et intéresser en pleine élection présidentielle. Pas seulement pour que les candidats promettent de construire des Ehpad, interdisent ceux du secteur privé [proposition de Jean-Luc Mélenchon] ou assurent qu'avec eux tout irait mieux, mais pour mettre sur la table le thème lui-même, qui n'est pas qu'économique, même si le vieillissement de la population est aussi un sujet budgétaire. On peut craindre que la campagne présidentielle passe à côté de ce sujet comme de quelques autres. La place de la vieillesse dans la société de 2022, c'est pourtant un enjeu majeur. Dans une émission de télévision datant de juillet 2021, le pas encore candidat Éric Zemmour avait eu une étrange façon de le traiter : « *Cette génération [lui-même est né en 1958], disait-il sur C News, a pris l'habitude d'être au centre de la société [...] Elle n'a pas l'habitude de ne pas être obéie. Quand ils étaient enfants, l'Etat mettait un argent fou pour les*



Illustrations d'après photos DR.

écoles et les Universités. Maintenant, ils veulent que [...] l'Etat mette beaucoup d'argent dans leurs Ehpad. Par ailleurs, ils ne veulent pas aller dans les Ehpad, il y a une revendication massive qui est de vieillir chez soi.» Il ajoutait certes «ce qu'on peut comprendre», mais le propos n'était pas très aimable.

Il y a sur le sujet de la vieillesse beaucoup de déni [cachez ces vieux que je ne saurais voir] et autant d'idées reçues. On compte en France 8 % de personnes dépendantes chez les plus de 65 ans et 20 % chez les plus de 85 ans. Sur 15 millions de personnes de plus de 60 ans, 600 000 vivent dans un Ehpad. C'est beaucoup, mais on est très loin d'une population massivement en Ehpad avec la maladie d'Alzheimer, comme semble l'imaginer l'opinion publique.

L'espérance de vie [78,4 ans pour les hommes et 84,8 ans pour les femmes] continue de croître après la baisse enregistrée en 2020 à cause des morts du Covid. Selon l'Insee, cette espérance de vie pourrait, en 2060, atteindre 86 ans pour les hommes et dépasser 90 ans pour les femmes... Selon la gériatre Françoise Forette, s'il est vrai que le nombre de cas de maladies cognitives augmente en valeur absolue, en raison de l'arrivée dans la vieillesse de la génération du baby-boom, le pourcentage de personnes atteintes diminue légèrement quand on regarde les pourcentages par classe d'âge.

Tous ces sujets ne méritent-ils pas un débat profond et public? Pour les convaincre, on pourrait souffler aux candidats que les plus de 60 ans sont aussi ceux qui s'abstiennent le moins les dimanches d'élection...

L'ART DE LA GUERRE

Un pas en avant, un pas en arrière. On s'endormait en croyant entendre une explosion d'obus à la frontière ukrainienne, on se réveillait avec l'annonce d'une désescalade. Le lendemain, c'était le contraire. Bizarrement, par trop-plein d'optimisme peut-être, on ne croyait pas à cette guerre. Dans *L'Opinion*, Jean-Dominique Merchet notait: «Rien ne dit que Vladimir Poutine n'a pas fait sien le précepte du stratège chinois Sun Tzu [auteur de *L'art de la guerre*]: «Le meilleur savoir-faire n'est pas de gagner cent victoires dans cent batailles, mais plutôt de vaincre l'ennemi sans combattre.»»

Mais Vladimir Poutine a décidé de reconnaître l'indépendance des territoires séparatistes pro-russes du Donbass, à l'est de l'Ukraine, aussitôt occupés par les chars russes. Il s'agit officiellement, selon l'expression du président russe, de «maintenir la paix» dans lesdits territoires. Poutine est revenu sur le devant de la scène comme aux plus «beaux» jours de la guerre froide. Malgré sa situation économique délabrée et sa démographie qui s'effondre, la Russie est de retour. On est loin du temps où Barack Obama parlait à son sujet d'une «puissance régionale». C'est Poutine qui a la main aux portes de l'Ukraine, pour laquelle les Occidentaux n'iront pas mourir et dont l'entrée dans l'Otan s'éloigne pour un bon bout de temps. Emmanuel Macron a tenté de réussir un sommet Biden-Poutine et s'est démené pour sauvegarder la paix. Occupée quasiment à 100 % par la crise ukrainienne, la présidence française de l'Union européenne [dont le slogan était «Relance, puissance, appartenance»] passera donc au second plan. Nicolas Sarkozy, au cours de l'été 2008, avait subi la même mésaventure, s'occupant de l'Ossétie du sud, s'envolant pour la Russie et la Géorgie avant de trouver des solutions pacifiques à une autre crise, et mettant de côté le reste des dossiers sans avoir l'air d'en être fâché.

Comme son prédécesseur, Emmanuel Macron surjoue son rôle, qui n'est pas pour autant négligeable. On ne doute pas qu'il ait fait et continue, quelle que soit la suite de l'escalade guerrière, le maximum pour sauvegarder la paix.

On ne doute pas non plus que quelques arrière-pensées puissent l'effleurer. Les photos publiées ces jours-ci sur Twitter et Instagram par la talentueuse Soizic de la Moissonnière, photographe officielle de l'Élysée, en disent plus long qu'une affiche électorale: on y voit le président de la République en bras de chemise, la tête dans les mains, se frottant les yeux ou, sur une photo noir et blanc prise un dimanche, en pull, pas rasé, l'air inquiet et concentré. Tous les présidents le savent: en période de crise et de menace de guerre, l'opinion fait bloc derrière son chef. À quelques jours d'une déclaration de candidature repoussée pour cause de crise internationale, ce n'est pas un élément négligeable. ■



**agir
PLUS**

FAIRE DES ÉCONOMIES
C'EST FACILE...
ISOLEZ VOTRE TOIT !

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur
corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à
des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :
corse.edf.fr/agirplus/